

# CONTRAT LOCAL DE SANTÉ DE PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ

2022-2027



Signature le 29 avril 2022

[www.pornicagglo.fr](http://www.pornicagglo.fr)



# Contrat Local de Santé de Pornic agglo Pays de Retz

## Préambule : Le contexte du CLS de Pornic agglo Pays de Retz

La Communauté d'Agglomération Pornic Agglo Pays de Retz (Loire-Atlantique) regroupe 15 communes dont 6 communes littorales et compte 64 534 habitants auxquels s'ajoutent près de 15 000 résidences secondaires (Source : INSEE, Population légale 2018). Le territoire de l'agglomération bénéficie d'une réelle dynamique démographique, profitant d'une double attractivité (littoral et proximité Métropole Nantes/Saint-Nazaire).

Elle regroupe les 15 communes suivantes : la Bernerie-en-Retz, Chaumes-en-Retz, Chauvé, Cheix-en-Retz, Les Moutiers en Retz, La Plaine-sur-Mer, Port-Saint-Père, Pornic, Préfailles, Rouans, St-Hilaire-de-Chaléons, St-Michel-Chef-Chef, Sainte-Pazanne, Villeneuve-en-Retz et Vue.

Fruit d'une **démarche volontaire** de la collectivité, le Contrat Local de Santé est un outil de formalisation d'une stratégie commune ARS/Collectivité pour mieux répondre aux besoins de santé de la population.

Marqués par la survenue de plusieurs cas de cancers pédiatriques autour de la partie Est du territoire, pour lesquels des investigations ont été menées par l'Agence Régionale de Santé (ARS), Santé Publique France, et la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), les élus de la Communauté d'Agglomération de Pornic agglo Pays de Retz ont souhaité s'engager avec l'ARS Pays de la Loire dans l'élaboration d'un Contrat Local de Santé (CLS).

### 1. Présentation des éléments de diagnostic partagés entre les cosignataires

Un diagnostic santé partagé a été élaboré à l'échelle du territoire de Pornic agglo Pays de Retz.

Il s'est appuyé sur des éléments quantitatifs et qualitatifs permettant de réaliser un état des lieux de la situation socio-sanitaire et démographique du territoire, et de recenser les attentes et besoins des professionnels de santé, des acteurs du secteur médico-social, social, des élus et des habitants.

Quatre groupes de travail ont été formés et se sont réunis une fois sur cette phase de diagnostic en juin 2021, regroupant différents acteurs et élus selon les thématiques suivantes :

- Accès aux soins et l'offre de santé (dont santé mentale, addictions)
- Santé des jeunes
- Autonomie : parcours de santé des personnes fragiles (personnes âgées et personnes en situation de handicap)
- Santé environnementale

Enfin, des focus groupes habitants ont été réalisés : 3 groupes réunis fin juin, début juillet 2021 selon une logique populationnelle :

- Jeunes (11-25 ans)
- Parents (25-45 ans)
- Personnes âgées (dont aidants).

Ces habitants étaient invités à s'exprimer sur l'offre de santé, les besoins, leurs difficultés, leurs souhaits.

Différents entretiens auprès de partenaires institutionnels impliqués par la démarche ont eu lieu par téléphone (octobre 2021).

Les éléments ci-dessous présentent une synthèse de ce diagnostic de santé partagé. Les différents éléments recueillis ont fait l'objet de rapports spécifiques (diagnostic quantitatif et diagnostic qualitatif).

Le diagnostic complet est consultable sur le site internet de Pornic agglo Pays de Retz.

## a. Données socio-démographiques

De 2012 à 2017, on observe une **évolution démographique moyenne annuelle positive** (+1,7 %) plus forte que dans le département (1,2 %), la région (0,4 %) et en France (0,4 %).

### L'analyse socio-démographique montre :

- Une **population plutôt âgée** : 30,7 % de 60 ans ou plus (Fr : 25,7 %)
- Un **indice de vieillissement élevé** (97 personnes âgées de 65 ans ou plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans, contre 80 personnes âgées de 65 ans ou plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans en France). De 2007 à 2017, cet indicateur a augmenté de 25 points passant de 72 à 97. À l'échelle des communes de la CA, l'indice de vieillissement est globalement plus élevé pour les communes du littoral par rapport aux communes de l'Est.
- Structuration de la population : **une part des couples « sans enfant » (34,2 %) supérieure à tous les territoires de référence** (Dpt 26,9 %, Reg 29,3 % et Fr 26,4 %). Part des couples avec enfants (27,4 %) et part des familles monoparentales (6,8 %) proches des taux observés au niveau départemental et régional. **Part des ménages composés d'une personne inférieure** (30,4%) à tous les territoires de référence (Dpt 36,7 %, Reg 35,2 % et Fr 36,4 %).
- En 2017, la **part des personnes de plus de 80 ans vivant seules à domicile sur la Communauté d'agglomération (45,3 %) est légèrement plus faible** que dans les territoires de référence.
- En 2017, le **taux de chômage des personnes de 15-64 ans sur la CA** est de 10,0 %, soit un taux **proche de celui du département (11,6%) et de la région (11,7%) et inférieur à celui de la France métropolitaine (13,4 %)**.
- **Une plus forte représentation des « artisans, commerçants et chefs d'entreprises » (8,6 %) par rapport aux territoires de référence (Dpt 5,6 %, Reg 5,8 % et Fr 6,1 %) et une part moindre de cadres et professions intellectuelles supérieures (10,9 %) par rapport aux territoires de référence (Dpt 18,2 %, Reg 13,4 % et Fr 16,7 %)**.
- En 2018, un **taux de pauvreté (7,4 %) inférieur** à celui des territoires de référence (Dpt 10,3 %, Reg 10,8% et Fr 14,6%).
- En 2018, une **médiane du revenu disponible par unité de consommation (22 580 €) proche de celle du département (22 600 €), et supérieure à la région (21 620 €) et à la France métropolitaine (21 730 €)**.
- En 2018, une **part des ménages fiscaux imposés (52,6%) supérieure à celle de la région (49,0%) et proche de celle du département (53,2%) et de la France métropolitaine (51,7 %)**.
- Globalement une **part des allocataires de minima sociaux moins élevée dans la CA** par rapport aux territoires de référence :
  - Moins d'allocataires du RSA (20,2 pour 1 000 personnes âgées de 15 à 64 ans, Dpt 33,8 %, Reg 29,5 % et Fr 45,4 %)
  - Moins de bénéficiaires de la CSS 3,1 % des personnes consommatrices âgées de 17 ans ou plus, Dpt 7,0 %, Reg 6,9 % et Fr 10,1 %)

À l'échelle communale, ces deux indicateurs sont globalement plus élevés pour les communes du littoral par rapport aux communes de l'Est de la CA

### Les besoins exprimés par les acteurs et habitants ou les difficultés portent sur :

- Un territoire avec une population vieillissante, ayant des besoins de santé plus importants
- Un territoire touristique, présentant une fréquentation importante à certaines périodes (notamment pendant la période estivale)
- Une hétérogénéité et des disparités existantes entre les communes du territoire

## b. Indicateurs de santé

Sur la période 2012-2016 :

- ▶ Le **taux de mortalité générale** pour la CA Pornic agglo Pays de Retz est de 9,6 ‰, taux **stable et proche de la mortalité nationale**.
- ▶ La **mortalité prématurée** sur le territoire étudié est **en diminution** par rapport à la période 2000-2004, elle **ne diffère pas de la mortalité au niveau national**.
- ▶ La **mortalité prématurée évitable** est également **en diminution** sur le territoire de Pornic agglo Pays de Retz par rapport à la période 2000-2004. Ce territoire présente toutefois une **surmortalité prématurée évitable par rapport au niveau national**.
- ▶ Concernant la **mortalité par maladie cardiovasculaire, par suicide, par pathologies liées à l'alcool et par accident de la circulation**, les taux sont **en diminution** entre la période 2000-2004 et la période 2011-2015. Toutefois, les taux pour la période 2012-2016 restent **supérieurs à ceux du niveau national**.

En 2020, sur la CA Pornic agglo Pays de Retz, la **part des bénéficiaires d'ALD dans la population âgée de 17 ans ou plus est de 23,5 %**, proportion est **légèrement supérieure à celle du département** mais suit la même tendance qu'au niveau national et régional (Dpt 20,5% ; Reg 22,2 % ; Fr 23,7 %)

En 2020, les **cinq principales causes d'ALD sur la CA Pornic agglo Pays de Retz** sont le diabète (type 1 ou 2), les tumeurs malignes, les maladies coronaires, les insuffisances cardiaques et les affections psychiatriques de longue durée. Globalement, la part de bénéficiaires du dispositif d'ALD pour ces cinq causes est comparable dans la CA par rapport au département et à la région.

## c. L'offre de soins

### ▪ Les professionnels libéraux :

- ▶ En 2020, **59 médecins généralistes** sur le territoire : **densité de 9,3 médecins pour 10 000 habitants, proche de celle du département (9,8), de la région (8,4) et de l'ensemble du territoire national métropolitain (8,7). Part des médecins généralistes de 55 ans et plus (45,7 %) plus élevée qu'au niveau départemental (37,5 %), proche du niveau régional (42,2 %) et plus faible qu'au niveau national (51,2 %). 5 communes de la CA classées en Zones d'Action Complémentaire** (Sainte-Pazanne, Saint-Hilaire-de-Chaléons, Chaumes-en-Retz, Chauvé et Port-Saint-Père), autres communes classées hors zonage.
- ▶ **70 infirmiers libéraux** : densité de 11,0 infirmiers pour 10 000 habitants, **supérieure à celle du département (8,0) et de la région (8,7) mais inférieure à celle de la France (15,2)**. Présence de 2 Services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) sur Pornic Chaumes-en-Retz.
- ▶ **75 masseurs-kinésithérapeutes** : **densité de 11,8 professionnels** pour 10 000 habitants, densité **globalement comparable aux territoires de référence**.
- ▶ **38 chirurgiens-dentistes** : densité de 6,0 pour 10 000 habitants, **proche de celles des territoires de référence**.
- ▶ **28 orthophonistes** : densité de 44,1 orthophonistes pour 100 000 habitants, **proche du département (44,2) mais supérieure à la région (32,4) et au niveau national (31,3)**.
- ▶ **On recense des médecins spécialistes libéraux** : 2 dermatologues, 1 gastro-entérologue, 1 ORL, 1 cardiologue, 3 radiologues, 2 psychiatres et 2 ophtalmologues
- ▶ **D'autres professionnels de santé sont présents** : sages-femmes libérales, pharmacies, orthoptistes, pédicures-podologues, diététiciennes, ergothérapeutes ainsi que d'autres professionnels : psychologues et ostéopathes.
- ▶ **Parmi les regroupements, on recense** : 1 **MSP (Maison de santé pluriprofessionnelles)** labellisée par l'ARS à Pornic (Pôle de santé et de prévention du Clion), 3 **ESP-CLAP** (équipes de soins primaires coordonnées localement autour du patient) à La Bernerie-en-Retz, Villeneuve-en-retz et Sainte-Pazanne/Port-Saint-Père. Un projet de MSP en cours à Port-Saint-Père.

- La **CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé) Pays de Retz** englobe 22 communes. Elle couvre la totalité ou une partie des 3 communautés de communes et de la communauté d'agglomération suivantes : Communauté de Communes Sud Estuaire, Communauté d'Agglomération de Pornic agglo Pays de Retz et une commune de la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique.

- **Etablissements de santé :**

- La Communauté d'Agglomération Pornic agglo Pays de Retz dispose d'un hôpital de proximité situé à Pornic : **l'Hôpital Intercommunal du Pays de Retz.**
- Les principaux établissements de santé de recours pour les séjours en **médecine** des habitants des zones sélectionnées sont :
  - Le Centre Hospitalier de Saint-Nazaire et la Polyclinique de l'Europe à Saint-Nazaire pour les communes à l'Ouest du territoire,
  - L'hôpital privé du Confluent à Nantes et le CHU de Nantes pour les autres communes.
- Les principaux établissements de santé de recours pour les séjours en **chirurgie** des habitants des zones sélectionnées sont :
  - La Polyclinique de l'Europe et le Centre hospitalier de Saint-Nazaire pour La Plaine-sur-Mer et Saint-Michel-Chef-Chef
  - La Polyclinique de l'Atlantique à Saint-Herblain et la Polyclinique de l'Europe de Saint-Nazaire pour Pornic,
  - L'Hôpital privé du confluent à Nantes et la Polyclinique de l'Atlantique à Saint-Herblain et le CHU de Nantes pour les autres communes.
- Les principaux établissements de santé de recours pour les séjours en **gynécologie et obstétrique** des habitants des zones sélectionnées sont :
  - Le Centre Hospitalier de Saint-Nazaire et la Polyclinique de l'Atlantique à Saint-Herblain pour les communes à l'Ouest du territoire,
  - La Polyclinique de l'Atlantique à Saint-Herblain et le CHU de Nantes pour les autres communes.
- Les principaux établissements de santé de recours pour les séjours **en soins de suite et de réadaptation** des habitants des zones sélectionnées sont :
  - L'Hôpital intercommunal du Pays de Retz à l'Ouest,
  - Le CHU de Nantes (site Saint-Jacques) au Nord-Est,
  - Le CH Loire Vendée Océan Site de Machecoul et l'Hôpital intercommunal du Pays de Retz au Sud.
- Les principaux établissements de santé de recours pour les séjours en **psychiatrie** des habitants des zones sélectionnées sont :
  - Le CH de Saint-Nazaire et la Clinique de La Brière à Guérande à l'Ouest,
  - Le CH Georges Daumézon à Bouguenais à l'Est.
- Le territoire est couvert par **deux secteurs d'HAD** : HAD Nantes et Région secteur Sud Loire et HAD du CH de Saint-Nazaire Secteur Pornic.
- Dans la région des Pays de la Loire, depuis 2010, 21 PASS (Permanences d'accès aux soins de santé) sont réunies dans une coordination régionale installée au CHU de Nantes. Une permanence est également présente au CH de Saint-Nazaire. **Actions mobiles vers Pornic prévues par la PASS du CH de Saint-Nazaire (non encore effectives à ce jour).**

- **Les besoins exprimés par les acteurs et habitants ou les difficultés portent sur :**

- **Une offre de soins jugée insuffisante sur le territoire pour :**
  - Le 1er recours (médecins généralistes essentiellement : 5 communes en ZAC et des plusieurs départs à la retraite à venir ),
  - Les médecins spécialistes libéraux (dermatologue, ophtalmologue, gynécologue notamment),
  - Certains paramédicaux (dentistes, kinésithérapeutes et orthophonistes notamment)
  - La psychiatrie (adulte et enfant)
- **Des difficultés à recruter du personnel soignant dans les établissements de santé et les structures médico-sociales** (manque d'attractivité de certains métiers : IDE, aides-soignants, ASH)
- **Des difficultés à trouver un médecin traitant, notamment pour les nouvelles familles arrivantes**

- **Des problèmes d'accès aux droits pour certains publics, avec :**
  - des difficultés à repérer les personnes isolées,
  - une méconnaissance des droits,
  - une dématérialisation des démarches et des insuffisances / absences de permanence de structures ressources sur le territoire
- **Un manque de visibilité globale de l'offre existante en santé**

#### **d. Le parcours des personnes souffrant de troubles psychiques ou addictions**

##### **L'offre en santé mentale :**

- En 2017, 1 297 personnes étaient **prises en charge pour des troubles mentaux ou du comportement** sur la CA, soit 2,9 % de la population, **proportion inférieure à celle des territoires de référence.**
- **Le taux d'équipement en psychiatrie adulte et en psychiatrie infanto-juvénile pour le département est comparable à la région et la France.**
- **Secteurs de psychiatrie : pour les adultes**, les communes de la CA Pornic agglo Pays de Retz sont réparties au sein de deux des 15 secteurs de psychiatrie adultes : **le secteur 3 du CH de Saint-Nazaire et le secteur 6 du CH Daumézou ; pour les enfants**, les communes de la CA Pornic agglo Pays de Retz sont réparties au sein de trois des cinq secteurs de pédopsychiatrie de Loire-Atlantique : **le secteur 2 – CHU de Nantes, le secteur 3 - CHS de Bouguenais et le secteur 4 - CH de Saint-Nazaire**
- **En proximité :**
  - **Pour les adultes :** 1 Centre médico-psychologique (CMP) et 1 Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel (CATTP) à Saint-Michel-Chef-Chef.
  - **Pour les enfants :** 1 Centre médico-psychologique (CMP) à Pornic.
- **La structure de prise en charge en addictologie est le Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) de Pornic.**
- **D'autres dispositifs participent à l'offre localement :** la Structure Régionale d'Appui et d'Expertise (SRAE) Addictologie, Addictions France (ex-ANPAA), le Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour Usagers de Drogues (CAARUD) à Nantes.
- **Autres dispositifs départementaux et régionaux :** projet territorial de santé mentale (PTSM) porté par le CHU de Nantes, l'unité Espace du CHU de Nantes, l'unité SHADdo au CH de Saint-Nazaire, le CReSERC (Centre de référence en soins d'éducation thérapeutique et de remédiation cognitive), A2C44, l'Ecole des Parents et des éducateurs (EPE44), le Centre Ressource Handicap Psychique (CReHPsy) et le Centre de Ressource Autisme (CRA).

##### **Les besoins exprimés par les acteurs et habitants ou les difficultés portent sur :**

- **Des difficultés dans le parcours de santé mentale :**
  - Une certaine méconnaissance (de la part des populations et des acteurs) de l'offre en santé mentale,
  - Difficultés d'accès aux soins pour les plus précaires,
  - Des manques : un manque de places ou de professionnels spécialisés ; des délais d'attente importants (ex : CMP, les Apsyades), des réponses de proximité insuffisantes,
  - Des dysfonctionnements dans le suivi, engendrés par une insuffisance d'offres libérale et hospitalière de proximité
- **Difficultés d'accès aux soins en addictologie.**
- **Insuffisance des actions de prévention dans le champ de la santé mentale.**

**e. Prise en charge des personnes dépendantes ou en perte d'autonomie (personnes âgées et personnes en situation de handicap)**

▪ **Pour les personnes âgées :**

- › En 2021, à l'échelle de la CPTS Pays de Retz, le **taux de places en établissements pour personnes âgées (EHPAD, résidences services et résidences autonomie)** est de 166 places pour 1 000 personnes âgées de 75 ans ou plus, **taux supérieur à celui du département, de la région et de la France.**
- › **Offre hospitalière :** 1 unité de soins de longue durée à Pornic, 1 court séjour gériatrique à Pornic, 1 Consultation mémoire à Pornic,
- › **9 EHPAD avec 769 places,** 1 unité d'hébergement renforcé à Villeneuve-en-Retz
- › **Logements intermédiaires :** 3 résidences avec services à Pornic, 4 résidences autonomes sans service et 1 agrément d'accueil familial de jour à Rouans.
- › **Services de coordination et d'aide pour le maintien à domicile :** **Le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) Pornic agglo Pays de Retz, la MAIA Pays de Retz** (Méthode d'action pour l'intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'autonomie), **2 SSIAD sur le territoire et 2 autres qui interviennent sur certaines communes du territoire, des structures d'appui spécialisées** ((Consultation mémoire à l'HIPR à Pornic, 1 équipe d'appui en adaptation et réadaptation (EAAR), des équipes spécialisées Alzheimer au sein du SSIAD Estuaire Sud-Loire et des dispositifs de répit (Bistrot Mémoire, Halte relai France Alzheimer)), présence de services d'aide et d'accompagnement (SAAD, CCAS, portage de repas, transports solidaires et à la demande).

▪ **Pour les personnes en situation de handicap :** plusieurs structures existent pour leur accueil ou leur hébergement :

› Pour les adultes :

- 2 Foyers d'accueil et d'hébergement (FAH) : ADAPEI 44 (Chaumes-en-Retz secteurs Arthon-en-Retz et Chéméré)
- 1 Foyer de vie : ADAPEI 44 (Sainte-Pazanne)
- 1 Foyer d'accueil médicalisé : Notre dame de Terre Neuve (Chauvé)
- 1 Etablissement de service et d'aide par le travail (ESAT) : HORTICAT HORTIPRO (Chaumes-en-Retz)

› Pour les enfants :

- 1 Institut Médicoéducatif (IME) - « Les Barbussières » à Saint-Hilaire-de-Chaléons. Un projet de DAME (Dispositif d'accompagnement médico-éducatif) est en cours. Il vise à diversifier les modes d'accompagnements dans et hors les murs. C'est un dispositif intégré qui permet un accompagnement plus fluide et plus réactif en fonction des besoins de l'enfant (source : ARS Pays de la Loire).
- 1 Service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) « Les Barbussières » à Saint-Hilaire-de-Chaléons
- Classes ULIS (unités localisées pour l'inclusion scolaire) : Collège Olympe de Gouges à Sainte-Pazanne et Collège Jean Mounès à Pornic

▪ **Les besoins exprimés par les acteurs et habitants ou les difficultés portent sur :**

› **Des difficultés d'accès et des situations de ruptures concernant les parcours santé des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, en lien avec :**

- Un manque de repérage précoce des personnes fragiles
- Des situations d'isolement des personnes et de difficultés des aidants (manque de solutions de répit, épuisement des aidants),
- Des médecins généralistes de moins en moins nombreux et disponibles, notamment pour assurer des visites à domicile,
- Un manque d'accompagnement dans les démarches administratives : le numérique pose problème en termes d'accès pour ces publics,
- Un manque de coordination ville-hôpital (sortie d'hospitalisation)
- La prise en charge complexe des personnes âgées avec des troubles psychiques.

- **Des problèmes pour le maintien à domicile des personnes en situation de perte d'autonomie, des logements inadaptés** (manque de logements intermédiaires) **et des placements difficiles** (longs délais d'entrée en EHPAD)
- **Un manque d'inclusion des personnes en situation de handicap : pour les déplacements ou au sein de structures de soins ou de loisirs**

## **f. Santé des enfants et des jeunes**

- **Quelques données :**
  - **Survenue de cas de cancers pédiatriques sur la partie est du territoire**  
Suite aux investigations menées, pas d'exposition commune identifiée. L'analyse n'a pas mis en évidence d'agrégat significatif de cancers pédiatriques dans le département entre 2005 et 2018. Poursuite de la surveillance active de la fréquence des cancers pédiatriques sur la zone.
  - **Santé des jeunes**  
D'après une enquête menée par la Maison des adolescents de Loire-Atlantique en Octobre 2016, les jeunes du Pays de Retz ont, dans leur grande majorité, une perception positive de leur état de santé. Les principales causes de décès chez les 10-24 ans sont les accidents (notamment les accidents de la circulation) et le suicide.  
Les deux grands enjeux dans cette classe d'âge sont : les comportements à risques et la santé mentale.
- **Les besoins exprimés par les acteurs et habitants ou les difficultés portent sur :**
  - **Manque de professionnels de santé et travailleurs sociaux dans les établissements scolaires**
  - **Des difficultés d'accès géographique aux soins :**
    - structures de prise en charge parfois éloignées de la Communauté d'agglomération,
    - problématique du transport prégnante pour les jeunes,
    - alternatives (ALEOP et transports solidaires) insuffisantes et pas toujours adaptées pour les jeunes.
  - **Augmentation des problèmes de mal-être, de souffrances psychologiques, d'isolement chez les jeunes, surtout depuis la crise sanitaire**
  - **Manque de lieu de rencontres mère/jeune enfant, méconnaissance des actions de soutien à la parentalité**
  - **Difficultés d'insertion sociale, notamment :**
    - pour les jeunes en situation de handicap (difficultés d'inclusion par manque de structures ou de moyens humains adéquates, notamment pour les classes adaptées ULIS/SEGPA)
    - dans la vie adulte (emploi, formations...)
    - par manque de structure (CHRS, accueil collectif 18-25 ans...)

## **g. Santé environnementale**

- **Quelques données :**
  - **Zone touristique. Le patrimoine naturel et paysager subit des pressions en lien avec le développement du tourisme et de l'attrait résidentiel**
  - **Sur l'accessibilité du territoire :**
    - Un territoire dépendant de la voiture individuelle (85% des déplacements)
    - Une bonne desserte routière mais peu sécurisée (D751 saturée)
    - Une desserte ferroviaire inégale
    - Une desserte par bus assurée au niveau régional
    - En complément : Service de transports à la demande, navette estivale, transports solidaires

- ▶ **Qualité de l'air extérieur :**
  - Des émissions supérieures aux moyennes régionales et départementales pour les PM10
  - Des émissions d'ammoniac (NH3) supérieures à la moyenne départementale mais inférieures aux moyennes régionales
  - Des émissions similaires pour les particules fines (PM2,5), inférieures aux moyennes départementales et régionales pour les oxydes d'azote (NOx), le dioxyde de soufre (SO2) et les composés organiques volatils (COVNM).
  - Indice ATMO à l'échelle du territoire : du 1er janvier 2021 au 29 juillet 2021, qualité de l'air principalement moyenne.
- ▶ **Quelques signalements d'ambrosie et présence de moustiques tigres** sur le département de la Loire-Atlantique.
- ▶ **Environnement intérieur :**
  - 12 communes sur les 15 de la CA Pornic agglomération Pays de Retz sont classées en catégorie 3, à potentiel élevé vis-à-vis du radon. Seules les communes de Saint-Michel-Chef-Chef, La Plaine-sur-Mer et Préfailles sont à potentiel faible (catégorie 1).
- ▶ **Pollution des sols :**
  - 5 sites et sols pollués ou potentiellement pollués dont 3 à Sainte-Pazanne et 186 anciens sites industriels et d'activités de service susceptibles d'être pollués
  - 23 sites sont classés ICPE, dont 20 en fonctionnement et 3 en construction (non SEVESO).
  - Pas de site SEVESO sur le territoire
  - Pas de site minier d'uranium sur le territoire mais présence de sites à l'Est
- ▶ **Existence d'un Projet Alimentaire Territorial porté par le PETR du Pays de Retz**
- ▶ **Risques naturels sur le territoire :**
  - Risque inondation sur plusieurs communes
  - Risque de submersion marine : indicateur de vulnérabilité fort sur Les Moutiers-en-Retz
  - Plusieurs communes sont concernées par le risque de recul du trait de côte
  - Le risque tempête concerne l'ensemble des communes du territoire
  - Le risque d'aléa retrait-gonflement des argiles est fort à Port-Saint-Père
  - Saint-Michel-Chef-Chef est concernée par le risque feu de forêts
- ▶ **Nuisances sonores** : 93% de la population vivant dans une commune de la CA est concerné par un classement sonore de ses routes ou voies ferrées
- ▶ **Qualité de l'eau** : eau distribuée conforme au niveau bactériologique, qualité de l'eau brute quant à la présence de pesticides dans les cours d'eau jugée moyenne à bonne, ensemble des stations d'assainissement de l'eau considéré conforme en équipements et performance, qualité des eaux de baignade en mer pour 2020 majoritairement excellente.
- ▶ **Existence d'un Plan de mobilités à l'échelle du territoire**

▪ **Les besoins exprimés par les acteurs et habitants ou les difficultés portent sur :**

Les problématiques relevées en termes de santé environnementale concernent :

- ▶ **Le Logement** : parc de logements vétustes et énergivores ; pénurie de logement avec une inflation des prix, peu de réponses en matière de logements adaptés aux différentes situations des patients...
- ▶ **Le cadre de vie**, avec diverses pollutions sur le territoire (air, eau, sols, bruit...)
- ▶ **La mobilité** : une offre de transport en commun insuffisante sur le territoire imposant le recours à la voiture individuelle, difficulté amplifiée pour les personnes plus isolées
- ▶ **L'alimentation** : en termes de prévention, qualité, sécurité et accès
- ▶ **Une thématique qui interroge** : **manque de données d'observation de « santé » au niveau local**, les élus se sentant peu éclairés sur cette thématique très spécialisée et accessibilité limitée à l'information pour le grand public (contexte de survenue de cas de cancers pédiatriques sur l'Est du territoire)
- ▶ **Difficultés de coordination des acteurs et manque de visibilité des actions auprès de la population**

## h. Prévention et promotion de la santé

- **Différentes structures ou dispositifs proposent des actions de prévention ou promotion de la santé :**
  - Structures participant à la prévention sur plusieurs thématiques : Espaces départementaux des Solidarités, Centre d'Examens de Santé, Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé (IREPS), Caisse d'Allocation Familiale (CAF), Services prévention de la CPAM et MSA, Mutualité Française, Région Pays de la Loire
  - Diverses actions de prévention menées sur la thématique de la santé mentale (prévention du suicide, formation des acteurs au repérage à la crise suicidaire, programmes d'éducation thérapeutique, parentalité, semaine d'information en santé mentale...), dispositifs spécialisés en addictologie (CSAPA, Alcool Assistance, Addictions France, SRAE, CAARUD, Techno+ à l'ouest...), l'UNAFAM (Union Nationale de Familles et Amis de personnes malades et/ou handicapés psychiques)
  - Dispositifs spécifiques sur la sexualité, les dépistages, la contraception, les violences : Protocole de mise à l'abri en urgence des victimes de violences (CISPD), Pôle violences intrafamiliales du groupement de gendarmerie 44, Association Soudarité femmes Loire-Atlantique, les centres de planification et d'éducation familiale (CPEF), le planning familial, le Centre Gratuit d'Information, de Dépistage et de Diagnostic des infections sexuellement transmissibles, du VIH et des hépatites (CeGIDD), AIDES, Santé info Solidarité Animation, COREVIH
  - Diverses structures ou associations intervenant en santé environnement : UFC Que choisir, Consommation, Logement et du Cadre de Vie (CLCV), Collectif Stop aux cancers de nos enfants, Association Hironnelle pour la pêche à pied de loisir, Graine Pays de Loire, Comité 21 Grand Ouest, Air Pays de Loire, Conseiller Médical en Environnement Intérieur (CMEI) au CHU de Nantes, Union Régionale des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement (dont le CPIE Lognes et Grand-Lieu), Association Ligérienne d'Information et de Sensibilisation à l'Energie et l'Environnement (ALISEE), Pôle de Coopération des acteurs pour les musiques actuelles, Audition Solidarité, Mus'Azik et le collectif Peace and Love Pays de la Loire (sur les risques auditifs), Association des Pollinariums Sentinelles de France (APSF), Polleniz et RNSA (pour les risques allergique liés aux pollens), Groupement des Agriculteurs Biologiques de Loire-Atlantique (GAB 44), ...
  - Diverses structures ou associations intervenant pour la santé des jeunes et des familles : mission locale, MDA, PMI, accueil petite enfance, espaces jeunes, Lieu d'Accueil Enfant Parents, infirmiers, médecins, psychologues de l'Education Nationale, psychologues de l'Enseignement Catholique, Unité Espace au CHU de Nantes, Ecole des parents et des éducateurs, résidences habitat jeunes, Avenir santé
  - Autres structures proposant des actions spécifiques :
    - sur l'activité physique (associations sportives sur le territoire) et sur l'alimentation
    - sur les maladies chroniques (Structure Régionale d'Education Thérapeutique des Patients, réseau MC44),
    - les services de médecine du travail de la région nantaise (avec un centre à Pornic)
    - dispositifs sur les droits : point d'accès aux droits (PAD), points de facilitation numérique, conciliateur de justice, centre d'information sur les droits des femmes et des familles, CCAS
- **Les besoins exprimés par les acteurs et habitants ou les difficultés portent sur :**
  - **Insuffisance d'actions mises en avant :**
    - Pour certains publics : notamment jeunes, parents, personnes âgées et personnes en situation de handicap
    - Sur les thématiques : ateliers cognitifs, activité physique adaptée, prévention du risque de chute, alimentation, santé mentale, soutien à la parentalité, santé sexuelle et vie affective, addictions...
  - **Manque de visibilité des actions existantes**
  - **Manque d'actions de proximité et hors les murs (« aller vers »)**
  - **Manque de coordination des acteurs et d'articulation des différents dispositifs**

## 2. Modalités d'articulation avec les orientations stratégiques du Projet Régional de Santé (PRS) des Pays de la Loire

Le Projet Régional de Santé 2018-2022 a pour ambition d'améliorer et préserver la santé, tout en veillant à ce que le système de santé soit sûr, de qualité, mieux coordonné et innovant.

Il s'articule autour de deux enjeux majeurs : réduire les inégalités de santé et améliorer l'expérience de l'utilisateur dans son parcours de santé.

Les travaux menés ont mis en évidence cinq priorités de santé pour la région :

- ① La prévention et la lutte contre les addictions,
- ② La santé des jeunes,
- ③ La santé mentale,
- ④ L'accompagnement du risque et de la situation de perte d'autonomie,
- ⑤ L'adaptation du système de santé à l'accueil et à l'accompagnement des personnes les plus précaires.

Le Projet Régional de Santé se décline en six orientations stratégiques :

- ① La santé dans toutes les politiques, favorisant la réduction des inégalités de santé ;
- ② Le citoyen, l'utilisateur, acteur de sa santé et de son parcours de santé ;
- ③ Promouvoir collectivement l'autonomie, dans une société inclusive ;
- ④ Accéder à la santé et aux accompagnements utiles et adaptés, au bon moment et au bon endroit ;
- ⑤ Des acteurs coordonnés sur les territoires pour mettre fin au parcours d'obstacle ;
- ⑥ Développer une stratégie de déploiement de l'innovation.

Le contrat local de santé est un outil de contractualisation transverse ayant pour objectif de répondre aux enjeux de santé globaux et de soutenir les dynamiques locales sur un territoire, dans le respect des objectifs du Projet Régional de Santé et des compétences fondamentales des collectivités.

Il renforce la qualité de la mise en œuvre de la politique de santé au niveau local, en assurant à ce niveau la coordination des financeurs, des politiques impactant la santé et des acteurs du territoire.

L'ARS Pays de la Loire a retenu trois thématiques « socles », qui doivent faire l'objet d'une négociation dans chaque contrat signé :

- Prévention, promotion de la santé, santé environnement
- Accès aux soins, offre de santé, éducation thérapeutique du patient (ETP)
- Parcours (personnes âgées, personnes vivant avec un handicap ou un trouble psychique, personnes vivant avec une maladie chronique, personnes en situation de précarité, ...)

Ces thématiques se retrouvent tant dans le diagnostic que dans le plan d'action du CLS de Pornic agglo Pays de Retz.

### 3. Présentation de l'historique en matière de démarches locales de santé sur le territoire et modalités d'articulation possibles

Ce Contrat Local de Santé est la première démarche territoriale de santé portée par le territoire.

Elle fait du lien avec d'autres politiques portées par la communauté d'agglomération, comme :

- le Projet de territoire 2030, travaillé entre l'été 2018 et l'hiver 2021
- le CISP (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance), en fonctionnement depuis 2019
- le PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial), adopté en 2019
- le PDM (Plan des Mobilités), adopté en 2022

mais également l'ensemble des services, dans une approche globale et transversale de la santé.

- -

## Le contrat Local de Santé de Pornic agglo Pays de Retz

Vu le Code de la Santé Publique, notamment les articles L. 1434-2, L. 1434-17, L.1435-1,

Vu la lettre d'engagement du 12 avril 2021

Vu le diagnostic partagé réalisé préalablement à la rédaction du présent Contrat Local de Santé

Vu la délibération du Conseil communautaire du 24 mars 2022

Il est convenu ce qui suit :

### Titre 1 : Champ du contrat

#### Article 1 : Parties signataires

Le présent contrat est conclu entre :

- L'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire
- Pornic agglo Pays de Retz

#### Article 2 : Périmètre géographique du contrat

Le périmètre géographique retenu pour le CLS est Pornic agglo Pays de Retz.

Il pourra, le cas échéant, par décision commune et en fonction des besoins, être étendu par voie d'avenant, à d'autres communes ou communautés de communes souhaitant s'engager dans cette démarche. Cette participation pourra intervenir dans le cadre de fiches actions mutualisées.

#### Article 3 : Partenaires

La liste des partenaires est jointe en annexe.

## Titre 2 : Objet du contrat et engagement des signataires

### Article 4 : Axes stratégiques, objectifs et actions du contrat

Le diagnostic territorial, les axes prioritaires du Projet Régional de Santé et le travail des groupes ont amené à retenir 4 axes stratégiques pour le contrat local de santé de Pornic agglo Pays de Retz.

Ces axes se déclinent en 24 actions.

#### 4.1 Axe stratégique 1 : Promotion de la santé environnementale

<b>Objectif général : Améliorer l'acculturation des élus et de la population sur la question de la santé environnementale et impliquer la population</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Action 1.1</b> : Se former et informer sur l'état de son environnement et mise en place d'une stratégie locale de prévention en santé environnementale</li> </ul>
<b>Objectif général : Promouvoir un cadre de vie favorable à la santé en termes d'habitat et de qualité de l'air intérieur</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Action 1.2</b> : Informer et sensibiliser sur la qualité de l'habitat individuel</li> </ul>
<b>Objectif général : Promouvoir un cadre de vie favorable à la santé</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Action 1.3</b> : Déployer un programme de promotion de la santé environnementale des 1000 premiers jours de vie jusqu'à l'adolescence</li> </ul>
<b>Objectif général : Promouvoir un cadre de vie favorable à la santé en termes de qualité de l'eau</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Action 1.4</b> : Sensibiliser sur la qualité de l'eau</li> </ul>
<b>Objectif : Promouvoir un environnement favorable à la santé en termes de mobilité et d'alimentation</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Action 1.5</b> : Inclure la thématique santé avec la thématique mobilité</li> <li>• <b>Action 1.6</b> : Articuler le CLS avec les autres programmes alimentaires du territoire</li> </ul>

#### 4.2 Axe stratégique 2 : Développement d'actions de prévention

<p><b>Objectif général : Définir une stratégie locale de prévention et coordonner les actions de prévention du CLS entre elles</b></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Action 2.1</b> : Mettre en place un comité local d'acteurs de prévention en santé, en charge de la programmation et du développement d'actions de prévention</li> </ul>
<p><b>Objectif général : Favoriser les actions locales au plus près de la population</b></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Action 2.2</b> : Réaliser une étude de faisabilité sur la mise en place d'un dispositif mobile ou d'actions locales de prévention dans une optique d'« aller vers »</li> </ul>
<p><b>Objectif général : Améliorer le parcours de soins des victimes de violences intra-familiales</b></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Action 2.3</b> : Sensibiliser les professionnels sur le repérage et l'accompagnement des victimes de violences intra-familiales</li> </ul>
<p><b>Objectif général : Renforcer les actions de prévention / promotion de la santé en direction des jeunes et de leurs parents</b></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Action 2.4</b> : Développer des actions de prévention en direction des jeunes et des parents</li> <li>• <b>Action 2.5</b> : Développer l'offre sport-santé destinée aux jeunes et aux parents</li> </ul>
<p><b>Objectif général : Développer les actions de prévention/promotion de la santé en direction des personnes âgées</b></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Action 2.6</b> : Articuler les actions en faveur du bien vieillir sur le territoire</li> </ul>

#### 4.3 Axe stratégique 3 : Renforcement de l'accès à l'offre de soins

<p><b>Objectif général : Pérenniser et renforcer l'offre de santé sur le territoire</b></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Action 3.1</b> : Développer des mesures d'attractivité des professionnels de santé</li> <li>• <b>Action 3.2</b> : Mettre en place une concertation intercommunale sur les problématiques d'accès aux soins</li> </ul>
<p><b>Objectif général : Favoriser l'interconnaissance et la visibilité de l'offre de soins</b></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Action 3.3</b> : Communiquer auprès de la population sur l'offre de santé existante</li> <li>• <b>Action 3.4</b> : Construire le partenariat avec la CPTS et l'HIPR</li> </ul>
<p><b>Objectif général : Améliorer l'accessibilité à la santé</b></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Action 3.5</b> : Faciliter l'inclusion numérique et lutter contre le renoncement aux soins</li> <li>• <b>Action 3.6</b> : Appuyer le développement de l'offre de transport pour améliorer l'accessibilité géographique à la santé</li> </ul>

#### 4.4 Axe stratégique 4 : Accompagnement des parcours de santé des personnes en situation de vulnérabilité

<b>Objectif général : Soutenir les parcours en santé mentale</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Action 4.1</b> : Informer et sensibiliser le grand public et les acteurs du territoire en santé mentale</li> <li>• <b>Action 4.2</b> : Soutenir la mise en place de formations « Premiers secours en santé mentale »</li> <li>• <b>Action 4.3</b> : Sensibiliser et accompagner les parents/adolescents en situation de fragilité psychologique</li> </ul>
<b>Objectif général : Accompagner la prise en charge et développer les services proposés aux personnes en situation de vulnérabilité (personnes âgées, personnes en situation de handicap, personnes isolées, publics précaires)</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Action 4.4</b> : Créer un réseau de personnes ressources formées pour la prise en charge des personnes en situation de vulnérabilité (personnes âgées, en situation de handicap, isolées ou précaires)</li> <li>• <b>Action 4.5</b> : Favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap</li> </ul>
<b>Objectif général : Améliorer le soutien aux aidants</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Action 4.6</b> : Identifier les besoins des aidants, les sensibiliser et les informer sur les ressources existantes</li> </ul>

Chaque action est détaillée sous forme d'une fiche action présentant le détail de son contexte et les modalités de sa mise en œuvre. L'ensemble des fiches actions constitue le plan d'actions du CLS, annexé au présent contrat.



### Titre 3 : Durée, suivi et révision du contrat

#### Article 5 : Durée du contrat

Le présent contrat est valable pour une durée de cinq années, à compter de sa date de signature.

#### Article 6 : Révision du contrat

Le présent contrat pourra être révisé et complété par les parties au cours de ces 5 années. Chaque révision donnera lieu à la signature d'un avenant.

Le CLS fera l'objet chaque année d'un bilan, sous forme de rapport d'activité réalisé selon la trame définie par l'ARS. Ce bilan pourra, le cas échéant, donner lieu à l'adoption d'un avenant, notamment pour élargir ou réviser le plan d'actions.

Si un nouveau Projet Régional de Santé (PRS) est adopté avant l'échéance du présent contrat, une révision obligatoire du CLS aura lieu, afin de s'assurer de sa conformité avec les nouvelles orientations régionales. Cette révision pourra donner lieu, si nécessaire, à l'adoption d'un avenant au CLS.

#### Article 7 : Contribution des acteurs signataires

L'Agence Régionale de Santé s'engage sur :

- La participation à la démarche de projet dans son ensemble, dans le respect des orientations du Projet Régional de Santé ;
- La participation aux instances de gouvernance du CLS (comité de pilotage et comité technique) ;
- Le co-financement des actions et de leur animation, sur présentation de demandes de financement argumentées et budgétées ;
- La participation indirecte au déploiement du CLS par le financement, dans le cadre des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et Moyens (CPOM), des opérateurs ressources intervenant sur le territoire du CLS, et des établissements médico-sociaux et sanitaires.

Pornic agglo Pays de Retz s'engage sur :

- La coordination, l'animation, le suivi et l'évaluation du Contrat Local de Santé, avec l'appui du coordonnateur dans le cadre de ses missions (article 9.3) ;
- La participation au co-financement des actions et de leur animation ;
- La participation aux instances de gouvernance du CLS.

#### Article 8 : Suivi et évaluation du contrat

Le présent contrat fera l'objet de points d'étape réguliers en Comité de Pilotage afin de rendre compte de l'avancement de la mise en œuvre du contrat et de son plan d'actions.

Un rapport d'activité annuel assurera le bilan des indicateurs de suivi des fiches-action, mais également d'indicateurs concernant la gouvernance et le pilotage du contrat. Pourront également y figurer des indicateurs de résultat qui serviront de base à la future évaluation.

Une évaluation globale sera réalisée à l'issue de la période des cinq ans du présent contrat, portant à la fois sur le processus de mise en œuvre du contrat et sur ses effets.

## Article 9 : Gouvernance

### 9.1 Comité de pilotage

Le comité de pilotage est constitué de :

- L'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire
- Pornic agglo Pays de Retz
- Les 15 communes membres de la communauté d'agglomération
- Conseil de développement
- Agence Régionale de Santé
- Département de Loire-Atlantique
- Assurance maladie : CPAM, MSA
- Hôpital Intercommunal du Pays de Retz
- Communauté Professionnelle Territoriale de Santé du Pays de Retz (CPTS)
- Education nationale
- Enseignement catholique
- CAF
- Région des Pays de la Loire\*
- Préfecture\*
- CARSAT\*

\* membres non siégeant à leur demande

Il a pour missions de piloter le Contrat Local de Santé :

- Veiller à la mise en œuvre du contrat et à son actualisation régulière ;
- Suivre l'avancée du contrat et valider les ajustements éventuels (avenants) ;
- Valider le bilan de l'année précédente et les perspectives/orientations de l'année suivante ;
- Arbitrer et prendre les décisions en cas d'alertes ou de difficultés remontées par le comité technique ou le coordonnateur du CLS,
- S'assurer du suivi de la démarche évaluative tout au long du déroulement du contrat ;
- Veiller à la bonne articulation entre les CLS et les autres politiques et dispositifs mis en œuvre sur le territoire et au niveau national.

Il se réunit une à deux fois par an.

### 9.2 Comité technique

Le comité technique est constitué :

- des représentants de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire
- de la Directrice Générale des Services de Pornic agglo Pays de Retz
- du coordonnateur du CLS de Pornic agglo Pays de Retz
- d'un élu représentant de Pornic agglo Pays de Retz

D'autres partenaires ou pilotes d'actions, ainsi que les chefs de service et Vice-Présidents de Pornic agglo Pays de Retz pourront être conviés en fonction des besoins, selon la thématique.

Il a pour missions de :

- Veiller à la bonne articulation entre les différents axes stratégiques et actions mises en œuvre dans le cadre du CLS et avec les autres dispositifs présents sur le territoire ;
- Accompagner la mise en œuvre opérationnelle du plan d'actions du CLS
- Suivre collectivement la réalisation des différentes actions mises en œuvre dans le cadre du CLS et juger de l'atteinte des objectifs opérationnels de ces actions ;

- Contribuer à la démarche évaluative du CLS : organisation de l'évaluation et valorisation des résultats auprès du Comité de Pilotage.

Il se réunit deux fois par an.

### 9.3 Coordonnateur du CLS

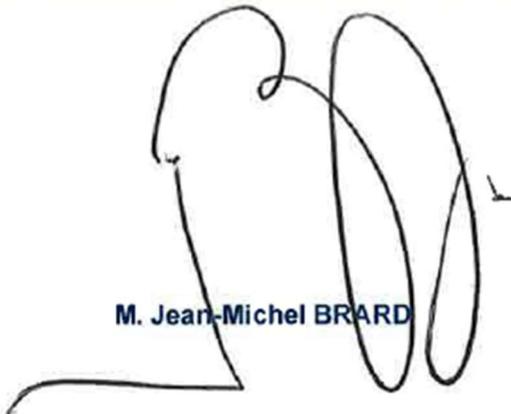
Le coordonnateur du CLS est mis à disposition par Pornic agglo Pays de Retz.

Il a pour mission :

- D'animer le CLS et de faire le lien entre les différentes instances, de participer à la coordination entre les acteurs du contrat ;
- De favoriser les échanges entre les acteurs locaux, d'animer les dynamiques territoriales et/ou partenariales ;
- D'organiser les réunions du Comité de Pilotage et du Comité Technique, notamment en préparant les supports nécessaires ;
- D'accompagner les porteurs d'actions, en tant que de besoin, dans le déploiement des actions inscrites dans le plan d'actions du CLS ;
- De veiller à la bonne articulation entre les actions d'un axe stratégique ou avec d'autres dispositifs proches ;
- D'assurer le suivi des indicateurs, de proposer des outils d'évaluation du CLS (en particulier évaluation de la gouvernance, de la participation des usagers, ...) ;
- De réaliser le rapport d'activité annuel ;
- D'assurer la saisie sur OSCARS des actions du CLS portées par la collectivité, et de promouvoir l'utilisation de l'outil OSCARS auprès des partenaires porteurs d'actions dans le CLS.
- D'assurer le suivi budgétaire

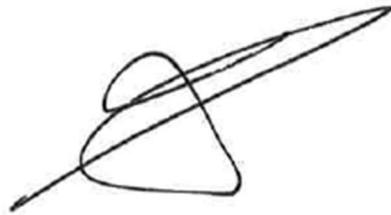
A Pornic, le 29 avril 2022

**Le Président de Pornic Agglo Pays de Retz**



**M. Jean-Michel BRARD**

**La Directrice de la Délégation Territoriale de  
Loire-Atlantique**



**Mme Patricia SALOMON**

## ANNEXE 1 : Récapitulatif des Fiches actions

Fiche Action n°	Intitulé de l'action	Pilote	Action nouvelle ou action valorisée
<b>Axe 1</b>	<b>Promotion de la santé environnementale</b>		
1.1	Se former et informer sur l'état de son environnement et mise en place d'une stratégie locale de prévention en santé environnementale	Coordinatrice CLS / Comité local de prévention en santé environnement	Nouvelle
1.2	Informer et sensibiliser sur la qualité de l'habitat individuel	1/ Copilotage : Pornic agglo Pays de Retz (coordinatrice CLS et service habitat et hébergement) / UFC Que Choisir / Alisée 2/ Copilotage : UFC Que Choisir / Alisée	Nouvelle
1.3	Déployer un programme de promotion de la santé environnementale des 1000 premiers jours de vie jusqu'à l'adolescence	1/ Coordinatrice CLS 2/ Copilotage : Coordinatrice CLS / CPIE	Valorisée
1.4	Sensibiliser sur la qualité de l'eau	1/ CPIE Logne et Grand-Lieu 2/ Pornic agglo Pays de Retz : coordinatrice CLS / service responsable de l'eau	Nouvelle
1.5	Inclure la thématique santé avec la thématique mobilité	Coordinatrice CLS	Valorisée
1.6	Articuler le CLS avec les autres programmes alimentaires du territoire	Coordinatrice CLS	Valorisée
<b>Axe 2</b>	<b>Développement d'actions de prévention</b>		
2.1	Mettre en place un comité local d'acteurs de prévention en santé, en charge de la programmation et du développement d'actions de prévention	Coordinatrice CLS	Nouvelle
2.2	Réaliser une étude de faisabilité sur la mise en place d'un dispositif mobile ou d'actions locales de prévention dans une optique d'« aller vers »	Coordinatrice CLS en lien avec le comité local de prévention	Nouvelle

2.3	Sensibiliser les professionnels sur le repérage et l'accompagnement des victimes de violences intra-familiales	Copilotage : coordinatrice CLS / coordinatrice CISPD	Valorisée
2.4	Développer des actions de prévention en direction des jeunes et des parents	1/ Coordinatrice CLS en lien avec le comité local de prévention 2/ Pôle jeunesse de la CA	Nouvelle
2.5	Développer l'offre sport-santé destinée aux jeunes et aux parents	Coordinatrice CLS	Nouvelle
2.6	Articuler les actions en faveur du bien vieillir sur le territoire	Copilotage : coordinatrice CLS / CLIC	Valorisée
<b>Fiche Action n°</b>	<b>Intitulé de l'action</b>	<b>Pilote</b>	<b>Action nouvelle ou action valorisée</b>
<b>Axe 3</b>	<b>Renforcement de l'accès à l'offre de soins</b>		
3.1	Développer des mesures d'attractivité des professionnels de santé	1/ HIPR 2/ Copilotage : Coordinatrice CLS / CPTS 3/ Coordinatrice CLS 4/ Copilotage : Coordinatrice CLS / CPTS	Nouvelle
3.2	Mettre en place une concertation intercommunale sur les problématiques d'accès aux soins	1/ Copilotage : Coordinatrice CLS - ARS - CPAM - CPTS 2/ Coordinatrice CLS	Nouvelle
3.3	Communiquer auprès de la population sur l'offre de santé existante	Coordinatrice du CLS / Service de communication de Pornic agglo	Nouvelle
3.4	Construire le partenariat avec la CPTS et l'HIPR	Copilotage : coordinatrice du CLS / coordinatrice de la CPTS / HIPR	Valorisée
3.5	Faciliter l'inclusion numérique et lutter contre le renoncement aux soins	1/ Coordinatrice du CLS / service communication 3/ Copilotage CPAM / Conseillers numériques des communes	Nouvelle
3.6	Appuyer le développement de l'offre de transport pour améliorer l'accessibilité géographique à la santé	1/ Copilotage : Service Mobilité / association Les Retz'Chauffeurs 2/ Coordinatrice du CLS	Nouvelle

Axe 4	Accompagnement des parcours de santé des personnes en situation de vulnérabilité		
4.1	Informier et sensibiliser le grand public et les acteurs du territoire en santé mentale	Copilotage : coordinatrice CLS / Commission « Accompagnement social » du Groupe « Vie sociale »	Nouvelle
4.2	Soutenir la mise en place de formations « Premiers secours en santé mentale »	Commission « Accompagnement social » du groupe « Vie sociale »	Valorisée
4.3	Sensibiliser et accompagner les parents/adolescents en situation de fragilité psychologique	Copilotage : coordinatrice CLS / Service jeunesse de Pornic agglo Pays de Retz / MDA	Nouvelle
4.4	Créer un réseau de personnes ressources formées pour la prise en charge des personnes en situation de vulnérabilité	Copilotage : coordinatrice CLS / CPAM / CLIC	Nouvelle
4.5	Favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap	ADAPEI 44 avec l'appui de Coordinatrice CLS	Valorisée
4.6	Identifier les besoins des aidants, les sensibiliser et les informer sur les ressources existantes	Copilotage : coordinatrice du CLS / CLIC	Nouvelle

## ANNEXE 2 : Fiches actions pour chacune des actions du CLS

AXE STRATEGIQUE 1 : PROMOTION DE LA SANTE ENVIRONNEMENTALE	
Action 1.1 : Se former et informer sur l'état de son environnement et mise en place d'une stratégie locale de prévention en santé environnementale	
<b>Objectif général</b>	Améliorer l'acculturation des élus et de la population sur la question de la santé environnementale et impliquer la population
<b>Objectifs opérationnels</b>	<p>Acculturer et améliorer la connaissance des élus, des techniciens et du grand public sur différentes thématiques en santé environnementale</p> <p>Mieux prendre en compte les enjeux de santé dans l'ensemble des politiques locales</p> <p>Créer des liens entre citoyens et élus sur la question de la santé environnementale</p>
<b>Rappel des constats/ Contexte</b>	<p>La démarche de CLS sur le territoire découle notamment de la survenue de plusieurs cas de cancers pédiatriques autour de la partie Est du territoire.</p> <p>Le diagnostic qualitatif a mis en lumière que la thématique de la santé environnementale est une thématique qui interroge élus, techniciens et habitants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- accessibilité limitée à l'information pour le grand public</li> <li>- manque de données d'observation de « santé » au niveau local,</li> <li>- élus se sentant parfois peu éclairés sur cette thématique très spécialisée</li> </ul> <p>Ces différents constats mettent en évidence le besoin d'améliorer les connaissances des élus, techniciens et plus largement du grand public sur cette thématique.</p> <p>Par ailleurs, en 2019, un collectif de parents et citoyens du territoire (collectif Stop aux cancers de nos enfants) s'est constitué afin de porter une réflexion collective sur la santé environnement et d'alerter les instances et les élus du local au national. Le collectif souhaite porter différents projets sur le territoire permettant d'améliorer l'état actuel des connaissances en santé environnementale.</p>
<b>Description de l'action</b>	<p>3 actions ont été identifiées :</p> <p>1/ <u>Mise en place d'un groupe de travail en santé environnementale</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Composé de la coordinatrice du CLS, d'autres référents de Pornic agglo sur la thématique, et de partenaires experts. La Direction de la Santé Publique et Environnementale de l'ARS pourra apporter son soutien à Pornic agglo dans le choix des membres experts des thématiques en santé environnementale. Des représentants d'habitants pourraient également l'intégrer. Ce dernier aura la charge de : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Définir une stratégie locale de prévention en santé environnementale</li> <li>o Promouvoir auprès du public la plateforme ecosanté : <a href="https://recosante.beta.gouv.fr/">https://recosante.beta.gouv.fr/</a></li> <li>o Coordonner les actions de prévention en santé environnementale déployées dans le cadre du CLS</li> <li>o Identifier des référents parmi les différents services de Pornic agglo (services petite enfance, urbanisme, environnement...), voire au sein de structures locales, qui pourraient être formés sur les thématiques travaillées dans le cadre de cette action ou des autres actions de l'axe 1.</li> </ul> </li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Organiser des campagnes de sensibilisation thématiques en santé environnementale : Choix de thématiques prioritaires à travailler. Des thématiques ont d'ores et déjà été identifiées comme prioritaires : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ la qualité de l'air intérieur,</li> <li>▪ l'alimentation (notamment la question de l'utilisation d'emballages plastiques, mais aussi sur une alimentation plus locale, durable, équilibrée...)</li> <li>▪ l'exposition aux champs électromagnétiques</li> <li>▪ les nuisances sonores</li> <li>▪ la sensibilisation à la renaturation et à la limitation de l'artificialisation des sols...</li> </ul> </li> </ul> <p>Mise en place de réunions autour de la thématique retenue, réunissant experts et partenaires spécialistes de la thématique, dans le but de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réaliser des supports de communication (différents selon le public ciblé : grand public, services, élus, techniciens...)</li> <li>▪ Mettre en place des conférences ou ateliers de sensibilisation sur cette thématique (différentes modalités à prévoir selon le public ciblé : ateliers grand public, matinale santé pour les élus, retours d'expérience d'autres territoires, liens à faire avec les services de santé au travail pour les entreprises etc...)</li> <li>▪ Former des référents identifiés au sein de Pornic agglo et d'acteurs relais sur le territoire afin de pérenniser les actions menées, voire de mettre en place de nouvelles actions.</li> </ul> <p>La campagne pourra durer plusieurs mois. Une fois la campagne terminée, une autre campagne portant sur une nouvelle thématique pourra être organisée.</p> <p>Ce groupe de travail en santé environnementale pourra être un sous-groupe thématique du comité local de prévention en santé (cf fiche-action 2.1). Selon les thématiques choisies, des liens seront à faire avec d'autres actions de prévention déployées dans l'axe 2 de ce CLS.</p> <p>De même, des mutualisations seront à envisager, selon les thématiques retenues, avec les autres actions déployées dans l'axe 1 de ce CLS.</p> <p><u>2/ Réflexion de Pornic agglo sur l'engagement dans un réseau de type « Ville Santé » de l'OMS ou encore dans la charte « Villes et Territoires sans Perturbateurs Endocriniens »</u></p> <p><u>3/ Mise en lien de projets de collectifs citoyens et du CLS de Pornic agglo Pays de Retz</u></p> <p>La CA sera attentive aux projets portés par des collectifs citoyens du territoire, tel que collectif de citoyens Stop aux cancers de nos enfants...</p> <p>En cas de projets en santé environnement portés par des collectifs citoyens du territoire, des liens seront à établir avec le CLS et la Communauté d'agglomération. La nature de ces liens et les partenariats éventuels qui pourront en découler seront à définir selon les projets portés. Il pourra s'agir, par exemple, de donner plus de visibilité à certains de ces projets et de faire du lien avec les actions de promotion de la santé environnementale mises en place dans le cadre du CLS.</p>
<b>Public cible</b>	Elus, services (dont techniciens), grand public, travailleurs
<b>Territoire / Secteur géographique</b>	Pornic agglo Pays de Retz voire territoire élargi selon la thématique choisie et les structures mobilisées

<b>Porteurs / responsables / pilotes de l'action</b>	<p>1/ Coordinatrice CLS pour initier la mise en place du comité, puis copilotage : coordinatrice CLS / Comité local de prévention en santé environnement</p> <p>2/ Coordinatrice CLS</p> <p>3/ Coordinatrice CLS</p>
<b>Partenariats / Autres acteurs à mobiliser</b>	<p>ARS            Direction Départementale des Territoires et de la Mer            Direction Départementale de la Protection des Populations            DREAL            Centre national de la fonction publique territoriale Pays de Loire            EHESP            CPAM            Mutualité Française            GDS 44            Tissu associatif local            Services de santé au travail            Experts indépendants sur certaines thématiques : par exemple spécialiste de l'évaluation des impacts sur la santé (EIS), de l'aménagement urbain ...            Liste des partenaires dépendant de la thématique retenue, par exemple pour la qualité de l'air intérieur : CLCV, UFC-Que-Choisir, CPIE Logne et Grandlieu, ALISEE            Collectifs citoyens, dont Collectif Stop aux cancers de nos enfants</p>
<b>Moyens mobilisables/ Sources de financement potentielles</b>	<p>Temps de coordination pour la création du comité local et pour le lien avec les collectifs citoyens : coordinatrice CLS</p> <p>Soutien logistique du service communication</p> <p>Partenaires pouvant intervenir sur certaines thématiques</p> <p>Appels à projet selon les thématiques retenues</p>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<p>1/ création du groupe : 1<sup>er</sup> semestre 2022 – Mise en place d'une première campagne en 2023</p> <p>Formation des élus selon le calendrier de formation EHESP</p> <p>2/2024</p> <p>3/ au fil de l'eau selon les projets citoyens</p>
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	<p>Nombre de réunions du groupe de travail et nombre de participants            Elaboration d'une stratégie locale            Nombre de campagnes de sensibilisation thématiques réalisées, nombre d'actions, nombre de participants, nombre de référents identifiés et formés</p>
<b>Points facilitateurs, démarches engagées. Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever...</b>	<p><u>Points facilitateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombreux acteurs et partenaires œuvrant dans le champ de la santé environnementale</li> <li>- Services de l'Etat mobilisables pour venir en appui méthodologique sur la stratégie de prévention établie (Mutualité Française pouvant aussi venir en appui méthodologique) et pour réaliser la sensibilisation sur certaines thématiques. Le Centre national de la fonction publique territoriale et l'EHESP proposent des formations en santé environnementale, destinées aux élus et agents des collectivités : « Formation des collectivités locales aux enjeux de santé environnement <a href="https://formation-continue.ehesp.fr/formation/formation-des-collectivites-locales-aux-enjeux-de-sante-environnement/">https://formation-continue.ehesp.fr/formation/formation-des-collectivites-locales-aux-enjeux-de-sante-environnement/</a> »</li> <li>- Diverses plans (PNSE, PRSE) sur lesquels s'appuyer, nombreuses initiatives d'actions en santé environnementale sur des territoires voisins pouvant permettre le partage d'expériences (Fabrique prospective « petites</li> </ul>



	<p>villes et santé environnementale », plateforme territoire-environnement-sante.fr de l'ANCT... )</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Ressources existantes : Réseau français des villes santé <a href="https://www.villes-sante.com">https://www.villes-sante.com</a> ; plate-forme déployée par l'ANCT : territoire engagé pour mon environnement <a href="https://territoire-environnement-sante.fr">https://territoire-environnement-sante.fr</a></li></ul> <p><u>Points de vigilance :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Modalités proposées au grand public devant :<ul style="list-style-type: none"><li>o être attractives et communication à soigner afin de mobiliser le plus largement possible</li><li>o permettre de couvrir l'ensemble des communes du territoire, transports et mobilités pour l'accès aux actions proposées sont donc également à réfléchir</li><li>o permettre l'inclusion des publics précaires et des personnes en situation de handicap</li></ul></li></ul>
--	--



AXE STRATEGIQUE 1 : PROMOTION DE LA SANTE ENVIRONNEMENTALE	
Action 1.2 : Informer et sensibiliser sur la qualité de l'habitat individuel	
<b>Objectif général</b>	Promouvoir un cadre de vie favorable à la santé en termes d'habitat et de qualité de l'air intérieur
<b>Objectifs opérationnels</b>	<p>Informier sur les risques liés au radon et liés à l'utilisation de produits ménagers en matière de qualité de l'air intérieur</p> <p>Intervenir sur les risques sanitaires liés aux conditions de logement</p> <p>Développer des actions de prévention / sensibilisation / médiation en lien avec les comportements inadaptés sources de dégradation des conditions sanitaires dans les logements</p>
<b>Rappel des constats/ Contexte</b>	<p>Selon le diagnostic réalisé pour le Plan Local Habitat (PLH) 2019-2024 à l'échelle du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- On recense 138 logements en état médiocre à très médiocre, soit 0,6% du parc de résidences principales. C'est peu, et moins qu'à l'échelle départementale (1,6% des résidences principales).</li> <li>- Selon des données récentes provenant de l'outil PISSTER, en 2019, le parc privé potentiellement indigne de la CA Pornic agglo Pays de Retz, Villeneuve-en-Retz exclue, représente 3 % des logements du territoire (soit 782 logements), proportion identique à celle de la région.</li> </ul> <p>Parmi les problématiques relevées lors du diagnostic santé qualitatif mi-2021, il est relevé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Problème de logements indignes, vétustes et énergivores sur certaines communes</li> <li>- Présence de nombreuses résidences secondaires, constructions anciennes, peu rénovées et qui n'étaient pas construites initialement pour être habitées en logement principal.</li> </ul> <p>Il existe souvent une méconnaissance des locataires et propriétaires de l'impact sur leur santé de ces situations et comportements.</p> <p>De plus, la qualité de l'air intérieure est aujourd'hui une vraie problématique en termes de santé publique. 80% du temps est passé dans les espaces clos, que ce soit au domicile, au travail, à l'école. Or, dans les bâtiments, les sources de pollution sont multiples et liées aux occupants, à leurs activités, aux appareils de chauffages ou aux matériaux de construction. Les impacts sanitaires peuvent être de différents ordres : allergies, irritations des voies respiratoires, maux de tête, intoxications...</p> <p>12 communes sur les 15 de la CA Pornic agglo Pays de Retz sont classées en catégorie 3, à potentiel élevé vis-à-vis du radon. Seules les communes de Saint-Michel-Chef-Chef, La Plaine-sur-Mer et Préfailles sont à potentiel faible (catégorie 1). Le radon est classé « cancérigène humain certain » et constitue le 2e facteur de risque de cancer du poumon derrière le tabac.</p> <p>Il n'y a pas d'obligation de mesure pour les logements (publics ou privés), seulement une obligation d'information sur le risque Radon pour les acquéreurs et les locataires de biens immobiliers dans les communes de la zone 3 (Arrêté du 27 juin 2018). Cependant il existe une obligation de mesure de radon dans certains ERP (établissements recevant du public) notamment établissements scolaires.</p>



	<p>En matière de qualité de l'air intérieur, le diagnostic qualitatif a souligné la nécessité d'un travail d'information et de sensibilisation sur les risques liés au radon, à l'utilisation de certains matériaux pour la construction/l'aménagement ou l'utilisation de certains produits d'entretien à l'attention du grand public.</p>
<b>Description de l'action</b>	<p>2 actions ont été identifiées :</p> <p>1/ <u>Actions de sensibilisation du grand public sur la qualité de l'habitat individuel</u> :  Il s'agit ici d'informer les habitants sur la bonne utilisation d'un logement (incluant également les économies d'eau, d'énergie, la qualité de l'air intérieur...) et sur les démarches à faire si le logement est potentiellement indigne.</p> <p>Dans un premier temps, l'ensemble des initiatives et supports de sensibilisation « santé et logement » déjà déployés sur le territoire seront recensés.</p> <p>Dans un second temps, si nécessaire, un travail collaboratif de production d'un support unique et complet sur cette thématique pourra être mis en place (Pornic agglo dont le service communication, CLCV, UFC que Choisir, ALISEE, ARS...).</p> <p>Des actions de sensibilisation et d'information pourront être mises en place et prendre différentes formes, en lien étroit avec les communes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Information « grand public » par distribution de supports, dans certains lieux ;</li> <li>- Information de sensibilisation « ciblée » : dans certaines communes, auprès d'un public ciblé (locataires ou propriétaires de résidences secondaires) ...</li> </ul> <p>2 / <u>Concernant plus spécifiquement la thématique Radon</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation de réunions de sensibilisation destinées au grand public, permettant l'information des habitants sur les risques liés au radon, sur les bonnes pratiques à adopter en matière de qualité d'air intérieur, avec distribution gratuite de dosimètres en fin de réunion (dosimètre à installer l'hiver).</li> <li>- Réalisation de réunions de restitution l'année suivante.</li> <li>- Rappel des habitants concernés par des mesures de radon trop élevées, avec réorientations éventuelles vers des structures de prise en charge en cas de concentrations trop élevées, et réalisation d'entretiens individuels pour les bonnes pratiques à mettre en place.</li> </ul> <p>Ces réunions ont déjà eu lieu à Sainte-Pazanne, l'objectif est de les généraliser sur les communes de Pornic agglo Pays de Retz. La période de mesure étant de 2 mois entre le 15 septembre et le 30 avril, elles sont à prévoir sur les mois d'hivers (de novembre à janvier).</p>
<b>Public cible</b>	<p>1/ Locataires et propriétaires  2/ Ensemble des habitants de Pornic Agglo Pays de Retz (réunions de sensibilisation Radon)</p>
<b>Territoire / Secteur géographique</b>	<p>Pornic agglo Pays de Retz</p>
<b>Porteurs / responsables / pilotes de l'action</b>	<p>1/ Copilotage : Pornic agglo Pays de Retz (coordinatrice CLS et service habitat et hébergement) / UFC Que Choisir / Alisée  2/ Copilotage : UFC Que Choisir / Alisée</p>



<p><b>Partenariats / Autres acteurs à mobiliser</b></p>	<p>CLCV Loire Atlantique Directeurs de locaux recevant des enfants Collectivités ARS DDTM Air Pays de la Loire Communes du territoire (relais de communication ; implication des adjoints à la communication, au social et à la PEEJ) Pornic agglo Pays de Retz (service communication)</p>
<p><b>Moyens mobilisables/ Sources de financement potentielles</b></p>	<p>Direction Générale de la Santé pour la fourniture des dosimètres Co-financement des associations intervenantes (campagne radon, ateliers grand public) par l'ARS et la collectivité</p>
<p><b>Calendrier prévisionnel</b></p>	<p>1/ démarrage au 2<sup>ème</sup> semestre 2023 (recensement des initiatives existantes) 2/ 1<sup>ère</sup> campagne : Hiver 2022-2023</p>
<p><b>Indicateurs d'évaluation</b></p>	<p><u>1/ Actions de sensibilisation :</u> Nombres et types de supports recensés Nombres et types d'actions réalisées Niveau de satisfaction des bénéficiaires de l'action</p> <p><u>2/ Pour le radon :</u> nombre de réunions réalisées (sensibilisation et restitution), nombre d'habitants par commune ayant participé aux réunions, nombre de dosimètres distribués, résultats des mesures (nombre et pourcentage &lt; 300, entre 300 et 1000 et &gt;1000 BQ/m3), nombre de diagnostics réalisés suite à mesures élevées, nombre de particuliers ayant mis en place des travaux</p>
<p><b>Points facilitateurs, démarches engagées. Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever...</b></p>	<p><u>Points facilitateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Différents porteurs de projet impliqués et volontaires</li> <li>- Porteurs du projet ayant déjà réalisés ces actions sur d'autres territoires</li> </ul> <p><u>Points de vigilance :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- UFC Que choisir réalisera 2 réunions grand public par an sur le radon pour le territoire (fonction de leurs moyens).</li> <li>- Les supports de communication seront rendus accessibles au public en situation de handicap (support en FALC).</li> </ul>



AXE STRATEGIQUE 1 : PROMOTION DE LA SANTE ENVIRONNEMENTALE	
<b>Action 1.3 : Déployer un programme de promotion de la santé environnementale des 1000 premiers jours de vie jusqu'à l'adolescence</b>	
<b>Objectif général</b>	Promouvoir un cadre de vie favorable à la santé
<b>Objectifs opérationnels</b>	<p>Former les professionnels de la petite enfance ainsi que les parents sur la question d'un environnement favorable à la santé</p> <p>Inscrire le projet dans la durée et élargir le public et les thématiques cibles</p> <p>Informers sur les bonnes pratiques en matière de polluants intérieur et de qualité de l'air intérieur, notamment dans les ERP</p>
<b>Rappel des constats/ Contexte</b>	<p>Les 1000 premiers jours représentent la période comprise entre la grossesse et les 2 ans de l'enfant. C'est une période de vulnérabilité de l'enfant, il paraît ainsi nécessaire qu'il puisse grandir dans un environnement favorable à son développement.</p> <p>La Communauté d'agglomération a élaboré un projet, intitulé : « 1000 premiers jours de vie : l'éveil sensoriel et la santé environnementale au rythme des 4 saisons ». Cet appel à projet, déposé auprès de l'ARS en août 2020, en lien avec le Pôle Petite enfance, a été lauréat d'un financement de 5 000€. Le programme doit s'échelonner entre 2021 et 2022 et couvre divers thématiques : la santé environnementale mais aussi l'éveil sensoriel.</p> <p>Des ateliers « Ma maison, Ma santé » (ateliers Nesting) ont déjà été mis en place par la PMI, en lien avec le Relai d'Assistantes Maternelles, et ont pour but de former les professionnels de la petite enfance et des futurs/jeunes parents afin de les aider à identifier les sources de pollution de la maison et à adopter des alternatives simples pour un environnement favorable à la santé.</p> <p>La Communauté d'agglomération a émis le souhait d'inscrire ce projet dans la durée et d'élargir la réflexion aux autres tranches d'âge.</p>
<b>Description de l'action</b>	<p>1/ <u>Déployer et élargir le projet « 1000 premiers jours de vie »</u> :</p> <p>Le projet « 1000 premiers jours de vie » se décline en plusieurs actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ateliers Nesting (« Ma maison, Ma santé »), en lien avec la PMI : formation d'assistantes maternelles et de futurs/jeunes parents sur les sources de pollution de la maison, notamment en termes de qualité de l'air (utilisation de produits ménagers, bougies et parfum d'ambiance, pesticides « domestiques » ...)</li> <li>- Cycle de conférence-débat, encadrés par des professionnels ou associations pour accompagnement à la parentalité</li> <li>- Ateliers parents-enfants : partage expérience entre pairs</li> <li>- Activités d'éveil sensoriel et motrices (ateliers manger-bouger)</li> <li>- Spectacle de clôture de fin de programme (compagnie spécialisée dans l'éveil des sens)</li> <li>- Livret de recettes et astuces santé remis aux familles à la fin du projet.</li> </ul> <p>Il s'agira de poursuivre ces actions en les inscrivant dans la durée (au-delà du financement 2021-2022) et en élargissant à d'autres publics cibles (parents de jeunes enfants ou futurs parents, autres professionnels...). Il est également proposé d'étendre les actions de prévention sur l'usage des plastiques dans la restauration collective des 0-3 ans.</p>

	<p>2/ <u>Elargir la promotion de la santé environnementale dans les établissements recevant des enfants (petite enfance, enfance, scolaire) et adolescents :</u></p> <p>- sur la thématique de la <b>qualité de l'air intérieur</b> :</p> <p>Depuis janvier 2018, la surveillance de la QAI est obligatoire dans les ERP, notamment ceux accueillant des enfants.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Réalisation d'un état des lieux de l'existant dans les communes ;</li> <li>○ Puis sollicitation de ressources du territoire en fonction des besoins : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le CPIE Logne et Grand-Lieu peut accompagner les responsables d'établissement sur la rédaction d'un protocole (avec plan d'actions de prévention en associant enseignants, parents, agents d'entretiens...) pour améliorer la QAI intérieur dans les structures recevant des enfants de moins de 12 ans (école, crèche...), après réalisation d'auto-diagnostics sur la ventilation/aération, pollution interne/externe (routes en proximité, mobiliers neufs...), radon...</li> <li>▪ Prêts possibles de CO2mètres par la DDTM</li> <li>▪ Actions complémentaires possibles de Mutualité Française pour les structures petite-enfance, de Alisée ...</li> </ul> </li> </ul> <p>- sur d'autres thématiques santé environnementale : <b>l'usage des plastiques</b> dans les restaurations collectives, les <b>cosmétiques</b>, les <b>produits ménagers</b>...</p>
<b>Public cible</b>	<p>1/ Professionnels de la petite enfance, jeunes enfants et leurs parents</p> <p>2/ Collectivités et directeurs de structures petite enfance, enfance et scolaire</p>
<b>Territoire / Secteur géographique</b>	Pornic agglo Pays de Retz
<b>Porteurs / responsables / pilotes de l'action</b>	<p>1/ Coordinatrice CLS</p> <p>2/ Copilotage : Coordinatrice CLS / CPIE</p>
<b>Partenariats / Autres acteurs à mobiliser</b>	<p>PMI</p> <p>Pôle petite enfance de Pornic agglo Pays de Retz</p> <p>Services d'actions sociales (EDS, CAF, CCAS, MSA...)</p> <p>Structures et réseaux petite enfance du territoire (RPE, MAM...)</p> <p>Structures locales d'éducation à la santé ou à l'environnement (du Pain sur le Planche, SRAE Nutrition, IREPS, Campus Fertile, la P'tite Maison dans la Praire, Marmailles et Pissenlit...)</p> <p>Communes</p> <p>CPTS</p> <p>ARS</p> <p>DDTM</p> <p>Structures d'écoute, de soins du territoire</p> <p>CPIE (centre permanent d'initiatives pour l'environnement) Logne et Grand-Lieu</p> <p>UFC Que Choisir</p> <p>CLCV Loire Atlantique</p> <p>ALISEE</p> <p>Collectif d'usagers et citoyens (dont le collectif Stop aux cancers de nos enfants)</p>
<b>Moyens mobilisables/ Sources de financement potentielles</b>	<p>AAP de l'ARS Pays de la Loire pour le démarrage du projet des 1000 premiers jours</p> <p>Temps de coordination CLS</p> <p>Soutien logistique du service communication, soutien humain et logistique du pôle petite enfance-jeunesse</p> <p>Partenaires pouvant intervenir sur certaines thématiques</p> <p>ARS (CPOM avec la Mutualité Française, possibilité de financement des acteurs (CPIE LG, ALISEE, ...))</p>

<p><b>Calendrier prévisionnel</b></p>	<p>1/ Action en cours à poursuivre 2/ Démarrage à la rentrée scolaire 2023-2024</p>
<p><b>Indicateurs d'évaluation</b></p>	<p>1/ Nombre de réunions/ateliers/intervention réalisés, nombre de professionnels, de parents et d'enfants par commune ayant participé aux ateliers 2/ Pour la QAI dans les ERP : réalisation de l'état des lieux, nombre d'interventions du CPIE, nombre de CO2mètres prêtés, nombre et qualité (petite enfance, école primaire, lycée...) des ERP « investigués »</p>
<p><b>Points facilitateurs, démarches engagées.</b>  <b>Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever...</b></p>	<p><u>Points facilitateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le projet intitulé : « 1000 premiers jours de vie : l'éveil sensoriel et la santé environnementale au rythme des 4 saisons » est déjà mis en place sur le territoire.</li> </ul>



AXE STRATEGIQUE 1 : PROMOTION DE LA SANTE ENVIRONNEMENTALE	
Action 1.4 : Sensibiliser sur la qualité de l'eau	
<b>Objectif général</b>	Promouvoir un cadre de vie favorable à la santé en termes de qualité de l'eau
<b>Objectifs opérationnels</b>	<p>Sensibiliser à la gestion et à la qualité de l'eau sur le territoire</p> <p>Améliorer les pratiques pour restaurer la qualité des eaux des rivières</p> <p>Informar la population utilisant des puits à usage domestique sur la réglementation en vigueur et sur les bons gestes permettant de réduire sa consommation d'eau</p>
<b>Rappel des constats/ Contexte</b>	<p>Le territoire est marqué par l'omniprésence des milieux aquatiques sous différentes formes : zones humides, cours d'eau, marais... Ces milieux sont particulièrement sensibles aux rejets polluants. Il est donc nécessaire que chacun améliore ses pratiques pour restaurer la qualité des eaux de rivières étant tous concernés par l'eau.</p> <p>Certains habitants utilisent comme source d'alimentation en eau des puits ou sources souterraines non reliées au service d'eau potable public, pour un usage privé ou un usage agricole. Les habitants ne déclarent pas toujours leurs puits ou sources en mairie (certains habitants, même s'ils sont reliés au réseau collectif peuvent utiliser également un puit comme source d'alimentation).</p> <p>De plus, ces eaux utilisées se retrouvent soit dans un réseau d'assainissement (traitement des eaux usées) soit dans l'environnement (si utilisation en agriculture).</p> <p>La réglementation en vigueur oblige à la réalisation de contrôles réguliers pour analyser la qualité de l'eau utilisée. Outre le fait que ces contrôles ne sont pas toujours effectués, les analyses obligatoires ne comprennent pas l'analyse d'éventuelle présence de produits phytosanitaires dans l'eau.</p>
<b>Description de l'action</b>	<p>L'usage de l'eau et la sensibilisation de la population sur cette thématique (gestion au quotidien, lecture de factures d'eau...) sont déjà traités plus spécifiquement dans le PCAET du Pays de Retz et dans le PAT. Une réflexion est donc à mener sur des liens à créer entre les 2 dispositifs (PCAET et CLS), avec à questionner la participation d'un responsable du PCAET au comité local de prévention (cf fiche-action 2.1).</p> <p>Concernant la qualité de l'eau, 2 actions ont été identifiées :</p> <p><u>1/ Sensibilisation « grand public » sur les enjeux de l'eau :</u></p> <p>L'objectif est d'informer le grand public sur la réglementation en matière d'utilisation de produits phytosanitaires et sensibiliser sur les rejets polluants qui pourraient être évités au sein de son habitation et de son jardin.</p> <p>Le CPIE (centre permanent d'initiatives pour l'environnement) Logne et Grand-Lieu propose un accompagnement ludique à travers des randonnées de sensibilisation (grand public) le long des cours d'eau pour parler des enjeux de l'eau, avec la participation et l'intervention de partenaires ciblés (3 ou 4 acteurs de l'eau). Ces actions ont pour but de créer une acculturation collective sur la qualité de l'eau.</p>



	<p><u>2/ Information sur la qualité de l'eau des puits à usage domestique et sur les gestes permettant la réduction de la consommation d'eau :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- S'appuyer sur la base de données nationales du Ministère de la Transition Ecologique pour les puits déclarés (<a href="https://declaration.forages-domestiques.gouv.fr/ForagesDomestiquesWar">https://declaration.forages-domestiques.gouv.fr/ForagesDomestiquesWar</a>) ,</li> <li>- Cartographier les foyers non raccordés au réseau public, superposer la couche cadastrale à celles des réseaux d'alimentation en eau potable,</li> <li>- Informer les propriétaires des puits (déclarés et non déclarés) sur la réglementation en vigueur en matière de puits domestiques,</li> <li>- Communiquer sur les risques liés à la contamination de la ressource sur les micropolluants si eau consommée,</li> <li>- Communiquer sur les ressources (orientation vers les laboratoires d'analyse) et aides financières possibles (partenariat avec l'ARS pour bénéficier de leur tarif de marché public pour les analyses concernant les pesticides pour les personnes non connectées au réseau)</li> </ul> <p>Un support de communication pourra être travaillé sur cette thématique, pour publication dans les bulletins communautaire et municipal. Une aide de l'ARS pour la rédaction de l'article de communication pourra être prévue.</p>
<b>Public cible</b>	<p>1/ Grand public 2/ Habitants ayant des puits à usage domestique (déclarés ou non)</p>
<b>Territoire / Secteur géographique</b>	Pornic agglo Pays de Retz
<b>Porteurs / responsables / pilotes de l'action</b>	<p>1/ CPIE Logne et Grand-Lieu 2/ Pornic agglo Pays de Retz : coordinatrice CLS / service responsable de l'eau</p>
<b>Partenariats / Autres acteurs à mobiliser</b>	<p>CLCV UFC Que Choisir Communes Département ARS Syndicat mixte de la Baie de Bourgneuf Association sportive (marche et randonnée) DDTM Syndicat Aménagement Hydraulique du Sud Loire Syndicat d'eau Atlantic'eau PAT PCAET</p>
<b>Moyens mobilisables/ Sources de financement potentielles</b>	<p>Temps de coordination CLS Soutien logistique et humain : service communication et service eau et assainissement au sein de Pornic agglo Pays de Retz Analyse d'eau à la charge des propriétaires de puits</p>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<p>1/ Démarrage au 2<sup>ème</sup> semestre 2024 2/Dès le printemps 2022</p>



<p><b>Indicateurs d'évaluation</b></p>	<p>Nombre d'interventions du CPIE          Nombre de participants aux actions de sensibilisation          Création du support d'information          Recensement et cartographie effectifs des puits non raccordés</p>
<p><b>Points facilitateurs, démarches engagées.</b>   <b>Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever...</b></p>	<p><u>Points facilitateurs :</u>          - S'appuyer sur des ressources locales ayant des outils pédagogiques ou des projets déjà en place (par exemple le CPIE et les randonnées de sensibilisation)</p> <p><u>Points de vigilance :</u>          - Analyses de l'eau très coûteuses : soutien financier éventuel          - Plan de communication à réaliser en amont pour mobiliser le plus grand nombre          - Leviers à identifier en cas de résultats d'analyse non conformes</p>



AXE STRATEGIQUE 1 : PROMOTION DE LA SANTE ENVIRONNEMENTALE	
Action 1.5 : Inclure la thématique santé avec la thématique mobilité	
<b>Objectif général</b>	Promouvoir un environnement favorable à la santé en termes de mobilité
<b>Objectifs opérationnels</b>	<p>Inclure la thématique de la santé au cœur de la thématique mobilité pour favoriser une mobilité favorable à la santé</p> <p>Faire le lien entre les actions portées par le CLS et les différents programmes mobilités existants sur le territoire, notamment le PDM (Plan De Mobilités)</p> <p>Eviter les doublons, trouver les synergies et les articulations possibles</p>
<b>Rappel des constats/ Contexte</b>	<p>La question de la mobilité est une problématique importante sur le territoire. En matière de santé environnementale, il apparaît nécessaire de favoriser les mobilités actives, favorables à la santé.</p> <p>Un Plan De Mobilité (PDM) est en cours d'élaboration à l'échelle de la Communauté d'agglomération et devrait être adopté courant 2022. Il couvre diverses problématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Promotion de déplacements plus respectueux de l'environnement (mobilités actives/douces),</li> <li>- Problématique des déplacements intercommunaux,</li> <li>- Transports en commun,</li> <li>- Déplacements du public jeunes, des travailleurs,</li> <li>- Nouvelles mobilités</li> <li>- Sécurité routière, ...</li> </ul> <p>Il comprendra une trentaine d'actions, certaines ayant déjà commencé à être déployées.</p> <p>De même, le service mobilité de Pornic agglo est cours de réflexion sur la possibilité de se saisir du programme Moby. Il s'agit d'un programme visant à faciliter l'accès aux modes de déplacements alternatifs et actifs vers l'école.</p>
<b>Description de l'action</b>	<p>Le CLS permettra d'articuler entre elles les actions relevant du CLS et les actions inscrites dans d'autres programmes mobilités du territoire. Il s'agit ici de ne pas faire de doublon avec des actions déjà mises en place par d'autres plans, notamment au sein du PDM, mais de trouver les synergies et mutualisations possibles sur la thématique de la mobilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire du lien entre les actions menées dans le cadre du CLS sur la thématique de la mobilité (par exemple actions de prévention sport-santé de l'axe 2) et celles menées dans le cadre du PDM (par exemple, soutien aux transports solidaires / optimisation du Transport à la demande, actions sur la mobilité douce...). Rappeler les bénéfices pour la santé d'une mobilité active et plus respectueuse de l'environnement. La thématique de l'accessibilité à la santé sera également à prendre en compte (cf FA 3.6).</li> <li>- Allier la thématique santé avec celle de la mobilité lors d'évènements :             <ul style="list-style-type: none"> <li>o en lien avec la mobilité : par exemple la fête du vélo avec des stands sport/santé ;</li> <li>o en milieu scolaire : journées portes ouvertes, permettant d'aborder la question de la mobilité pour se rendre à l'école.</li> </ul> </li> <li>- Faire du lien avec le CISPD pour les questions alliant mobilité, santé et sécurité routière</li> <li>- Faire du lien avec les services de santé au travail sur la question de la mobilité des travailleurs</li> </ul>



<b>Public cible</b>	Porteurs et acteurs d'autres programmes ou projets du territoire sur la thématique de la mobilité
<b>Territoire / Secteur géographique</b>	Pornic agglo Pays de Retz
<b>Porteurs / responsables / pilotes de l'action</b>	Coordinatrice CLS
<b>Partenariats / Autres acteurs à mobiliser</b>	Service mobilité de Pornic agglo CISPD CPTS Tissu associatif local Education Nationale, enseignement catholique Services de santé au travail Conseil de Développement ALISEE
<b>Moyens mobilisables/ Sources de financement potentielles</b>	Temps de coordination CLS
<b>Calendrier prévisionnel</b>	En continu, selon le déploiement des actions du PDM et des autres plans
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	Nombre de stands santé mis en place lors d'événement en lien avec la mobilité Nombre de stand mobilité-santé mis en place lors de journées portes ouvertes d'établissements scolaires et nombre d'établissements scolaires concernés Nombre d'actions du CLS s'appuyant sur des actions portées par le PDM
<b>Points facilitateurs, démarches engagées. Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever...</b>	<u>Points de vigilance :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ne pas faire doublon avec des actions pouvant déjà être menées à travers le PDM, mais au contraire trouver les synergies possibles</li> </ul> <u>Points facilitateurs :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Actions sur la thématique mobilité déjà portées et déployées au sein d'autres programmes ou plans sur le territoire</li> </ul>



AXE STRATEGIQUE 1 : PROMOTION DE LA SANTE ENVIRONNEMENTALE	
Action 1.6 : Articuler le CLS avec les autres programmes alimentaires du territoire	
<b>Objectif général</b>	Promouvoir un environnement favorable à la santé en termes d'alimentation
<b>Objectifs opérationnels</b>	<p>Faire le lien entre les actions portées par le CLS et les différents programmes alimentaires existants sur le territoire, notamment le PAT (projet Alimentaire Territorial), et le label « Economie Circulaire »</p> <p>Eviter les doublons, trouver les synergies et les articulations possibles</p>
<b>Rappel des constats/ Contexte</b>	<p>La question de l'alimentation, en termes de prévention, de qualité, de sécurité et d'accès, est une thématique étant apparue comme prioritaire lors du diagnostic qualitatif.</p> <p>Plusieurs plans ou programmes alimentaires existent ou sont en projet sur le territoire.</p> <p>Un Projet Alimentaire Territorial (PAT) est porté par le pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du Pays de Retz, regroupant les 4 communautés de communes du Pays de Retz (Sud Estuaire, Pornic agglo Pays de Retz, Grand Lieu Communauté, Sud Retz Atlantique). Ce projet couvre 5 enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rendre l'alimentation de qualité et de proximité accessible à tous et limiter le gaspillage alimentaire</li> <li>- Inscrire l'agriculture dans la transition climatique et dans les enjeux de santé publique</li> <li>- Faciliter les débouchés aux producteurs et l'accessibilité aux mangeurs</li> <li>- Sensibiliser l'ensemble des mangeurs à une alimentation saine et durable</li> <li>- Pérenniser le foncier et les activités agricoles et profiter du renouvellement des exploitants pour impulser de nouvelles dynamiques</li> </ul> <p>La Communauté d'agglomération s'est quant à elle engagée dans le label « Economie circulaire » proposé par l'ADEME et qui traite notamment la question de la lutte contre le gaspillage en redistribuant des restes alimentaires à un public précaire (problématique de la sécurité alimentaire). La démarche diagnostique se déroulera courant 2022 et l'élaboration du plan d'actions courant 2023.</p>



<b>Description de l'action</b>	<p>Le CLS permettra d'articuler entre elles les actions relevant du CLS et les actions inscrites dans d'autres programmes alimentaires du territoire. Il s'agit ici de ne pas faire de doublon avec des actions déjà mises en place par d'autres programmes (PAT, label « Economie circulaire »), mais de trouver les synergies et mutualisations possibles sur la thématique de l'alimentation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Promotion, au sein du CLS, d'actions des différents plans alimentaires existants : par exemple, mise en place d'ateliers d'éducation à l'alimentation auprès d'enfants scolarisés et projet de maison d'alimentation durable sur le Pays de Retz, portés par le PAT ;</li> <li>- Participation de la coordinatrice CLS à certains groupes de travail d'élaboration du label « Economie circulaire » et/ou aux travaux sur l'insécurité alimentaire en lien avec le PETR et le Département.</li> <li>- Mutualisation à réfléchir entre le PAT et les campagnes de sensibilisation thématiques de la FA 1.1 si la thématique de l'alimentation est retenue</li> <li>- Sur la thématique de l'utilisation d'emballages plastiques dans l'alimentation, liens à réfléchir entre la FA 1.3 du CLS et des actions relevant du PAT : vers une alimentation saine et durable dans la restauration collective (4<sup>e</sup> enjeu du PAT)</li> </ul>
<b>Public cible</b>	Porteurs et acteurs d'autres programmes ou projets du territoire sur la thématique de l'alimentation
<b>Territoire / Secteur géographique</b>	Pornic agglo Pays de Retz (territoire élargi au Pays de Retz dans le cadre des actions portées par le PAT)
<b>Porteurs / responsables / pilotes de l'action</b>	Coordinatrice CLS
<b>Partenariats / Autres acteurs à mobiliser</b>	PETR Pays de Retz Porteur du label « Economie circulaire » Conseil de Développement CPIE Logne et Grand Lieu Campus fertile Autres associations locales CPTS
<b>Moyens mobilisables/ Sources de financement potentielles</b>	Temps de coordination CLS
<b>Calendrier prévisionnel</b>	En continu, selon le déploiement des actions du PAT
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	Nombre de participations de la coordinatrice CLS à des réunions de travail d'élaboration du label « Economie circulaire » Nombre d'actions du CLS s'appuyant sur des actions portées par le PAT
<b>Points facilitateurs, démarches engagées. Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever...</b>	<p><u>Points de vigilance :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ne pas faire doublon avec des actions pouvant déjà être menées à travers le PAT ou le label « Economie Circulaire » mais au contraire créer des synergies</li> </ul> <p><u>Points facilitateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Actions sur la thématique alimentation déjà portées et déployées au sein d'autres programmes ou plans sur le territoire</li> </ul>



AXE STRATEGIQUE 2 : DEVELOPPEMENT D' ACTIONS DE PREVENTION	
Action 2.1 : Mettre en place un comité local d'acteurs de prévention en santé, en charge de la programmation et du développement d'actions de prévention	
<b>Objectif général</b>	Définir une stratégie locale de prévention et coordonner les actions de prévention du CLS entre elles
<b>Objectifs opérationnels</b>	<p>Améliorer l'interconnaissance des acteurs du champ de la prévention entre eux, favoriser les synergies et mutualisations possibles</p> <p>Faire monter en compétences professionnels et bénévoles en matière de prévention</p> <p>Rendre les habitants acteurs de leur santé en matière de prévention</p>
<b>Rappel des constats/ Contexte</b>	<p>De nombreuses structures et acteurs agissent dans le champ de la prévention sur le territoire et constituent des ressources sur lesquelles s'appuyer. Il est ainsi possible d'agir en proximité de la population en s'appuyant sur les dispositifs présents localement.</p> <p>Le diagnostic relevait cependant un manque de visibilité des actions existantes ainsi qu'un manque de coordination et d'articulation des acteurs et des dispositifs entre eux. Une meilleure information sur les actions ou structures existantes est à développer pour une prévention primaire et secondaire efficiente.</p> <p>Le diagnostic participatif a mis en avant des problématiques de santé, nécessitant un renforcement des actions de prévention notamment en priorité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Pour les <u>personnes âgées</u> : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ ateliers cognitifs</li> <li>○ activité physique adaptée, en l'absence de maison sport-santé sur le territoire</li> <li>○ prévention du risque de chute</li> <li>○ alimentation</li> <li>○ santé mentale,</li> <li>○ Hygiène bucco-dentaire</li> </ul> </li> <li>▪ Pour les <u>personnes en situation de handicap</u> : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Vie affective et sexuelle</li> <li>○ Hygiène bucco-dentaire</li> <li>○ Activité physique : manque d'offre sport-santé</li> </ul> </li> <li>▪ Pour les <u>jeunes et les parents</u> : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <i>Les addictions :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Mésusages et addictions aux écrans (notamment depuis la crise sanitaire)</li> <li>○ Addiction à des substances : tabac, alcool, drogues illicites, banalisation de ces consommations dans les lieux publics ou lors d'activités sportives et problématique de la délinquance qui en découle.</li> </ul> </li> <li>○ <i>L'alimentation :</i> l'équilibre alimentaire, le surpoids/l'obésité, les troubles du comportement alimentaire</li> <li>○ <i>La santé sexuelle et affective</i> (avec un manque de permanences du planning familial)</li> <li>○ <i>Le développement des compétences psycho-sociales</i></li> <li>○ <i>La santé bucco-dentaire</i> (consultations de prévention prises en charge par l'assurance maladie sous-utilisées)</li> </ul> </li> </ul>



<p><b>Description de l'action</b></p>	<p>Mise en place d'un comité local de prévention en santé, qui aurait pour missions de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Définir une stratégie locale de prévention en santé sur le territoire (en coordonnant les actions de prévention déployées dans le cadre du CLS)</li> <li>○ Organiser des temps d'échanges entre acteurs pour favoriser l'interconnaissance et l'émergence de projets en commun ;</li> <li>○ De mettre en place une programmation et une animation des actions de prévention pour le territoire sur des thématiques de santé et/ou des publics prioritaires.</li> </ul> <p>Les actions seront réalisées sous :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Une logique thématique. <u>Exemples de thématiques envisagées</u> : relai des campagnes nationales (octobre rose, mars bleu, le mois sans tabac, prévention des cancers cutanés...), santé au travail (troubles psycho-sociaux et musculo-squelettiques), addictions, santé mentale, alimentation, mésusage des écrans ...</li> <li>○ Une logique populationnelle : professionnels mais aussi élus et habitants. <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Pour les acteurs</u> (professionnels, bénévoles, élus, techniciens) : partages/retours d'expérience, rencontres entre acteurs afin de réfléchir ensemble à des synergies ou des mutualisations possibles, formations des professionnels (techniciens, élus...) ou personnes ressources du territoire (bénévoles, ...), afin de les faire monter en compétence sur la thématique...</li> <li>- <u>Pour le grand public</u> : personnes en situation de précarité, jeunes adultes (lien avec les actions 2.5 et 2.6), personnes âgées ...</li> </ul> </li> </ul> <p>Selon les thématiques retenues, des liens seront à faire avec l'action 1.1 sur les campagnes thématiques de sensibilisation en santé environnementale (Axe 1 : Promotion de la santé environnementale) et les actions 4.1 et 4.2 sur la santé mentale.</p>
<p><b>Public cible</b></p>	<p>Grand public (dont public précaire), élus, techniciens, ensembles des acteurs œuvrant dans le champ de la prévention (dont bénévoles), travailleurs (santé au travail)</p>
<p><b>Territoire / Secteur géographique</b></p>	<p>Pornic agglo Pays de Retz voire territoire élargi selon la thématique choisie et les structures mobilisées</p>
<p><b>Porteurs / responsables / pilotes de l'action</b></p>	<p>Coordinatrice CLS pour initier la mise en place du comité, puis copilotage : coordinatrice CLS / Comité local de prévention</p>
<p><b>Partenariats / Autres acteurs à mobiliser</b></p>	<p>Ensembles des acteurs œuvrant dans le champ de la prévention (dont bénévoles) Tissu associatif local en prévention CPTS HIPR CPAM MSA ARS Services de santé au travail Experts pouvant être mobilisés selon la thématique (SRAE par exemple) Ligue contre le Cancer CRCDC Pays de la Loire Addictions France IREPS Education Nationale Enseignement Catholique Mission locale MDA CCAS</p>



	<p>CAF PASS Collectifs citoyens (dont Collectif Stop aux cancers de nos enfants) Associations de patients et d'usagers, France assos santé</p>
<p><b>Moyens mobilisables/ Sources de financement potentielles</b></p>	<p>Temps de coordination pour la création du comité local : coordinatrice CLS Appels à projet selon les thématiques choisies : AAC prévention/promotion de la santé en équipe de soins primaire de l'ARS, conférence des financeurs...</p>
<p><b>Calendrier prévisionnel</b></p>	<p>Recensement des acteurs et mobilisation : 1<sup>er</sup> semestre 2022 Création du comité : 2<sup>ème</sup> semestre 2022</p>
<p><b>Indicateurs d'évaluation</b></p>	<p>Création du comité local de prévention en santé Nombre de réunions du comité Elaboration d'une stratégie locale, nombre de révisions de cette stratégie Nombre de journées thématiques réalisées, nombre de participants selon le public (acteurs ou grand public)</p>
<p><b>Points facilitateurs, démarches engagées. Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever...</b></p>	<p><u>Points facilitateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombreux acteurs œuvrant dans le champ de la prévention et pouvant être des ressources ou des relais locaux</li> <li>- ARS, CPAM et MSA pouvant venir en appui méthodologique sur la stratégie de prévention établie, sur les modalités de mobilisation du public cible (mise à disposition d'outils : mailing, requêtes...)</li> </ul> <p><u>Points de vigilance :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Modalités d'organisation devant : <ul style="list-style-type: none"> <li>o être attractives afin de mobiliser sur la thématique et communication à soigner en amont</li> <li>o être réfléchies selon le(s) public(s) ciblé(s)</li> <li>o permettre de couvrir l'ensemble des communes du territoire, les transports et mobilités pour l'accès aux actions proposées sont donc également à réfléchir.</li> <li>o permettre l'inclusion des publics précaires et des personnes en situation de handicap (support travaillé en « Facile à Lire et à Comprendre (FALC) »)</li> </ul> </li> </ul>



AXE STRATEGIQUE 2 : DEVELOPPEMENT D' ACTIONS DE PREVENTION	
<b>Action 2.2 : Réaliser une étude de faisabilité sur la mise en place d'un dispositif mobile ou d'actions locales de prévention dans une optique d'« aller vers »</b>	
<b>Objectif général</b>	Favoriser les actions locales au plus près de la population
<b>Objectifs opérationnels</b>	Réflexion sur la possibilité de déployer localement un dispositif mobile ou des actions locales en prévention Recenser l'offre mobile ou délocalisée existante sur des territoires voisins Réfléchir à des extensions possibles du territoire d'intervention des dispositifs existants et à l'échelle de déploiement adaptée
<b>Rappel des constats/ Contexte</b>	Une multiplicité d'acteurs propose des actions sur diverses thématiques en termes de prévention. Mais cette offre n'est pas facilement accessible à toute la population. Le territoire, en partie rural, ne dispose pas d'une offre de transport en commun suffisante, nécessitant un recours à la voiture individuelle, rendant l'accès à l'offre difficile pour les personnes les moins autonomes. L'isolement géographique dont souffrent certains habitants, en particulier les personnes âgées et/ou handicapées, mais aussi familles précaires sans permis ou sans véhicule, s'observe davantage dans les communes les plus isolées, plus limitées en services.  Le diagnostic a révélé un souhait que des actions de proximité d'« aller vers » soient développées, notamment pour ces publics les plus éloignés de la santé et pour les publics vulnérables.
<b>Description de l'action</b>	Il s'agira de réaliser une étude de faisabilité sur la possibilité de mise en place d'un dispositif mobile de prévention dans une optique d'« aller vers » : <ul style="list-style-type: none"> <li>- recensement des dispositifs mobiles existants ou en projet sur le territoire ou sur des territoires voisins : véhicule du service Jeunesse de la Communauté d'agglomération, Labsport (camion mobile pour l'Activité Physique Adaptée sur le territoire de Saint-Nazaire), MarSOINS (unité mobile de prévention auprès des publics précaires à Saint-Nazaire), Maisons de l'Alimentation Itinérante (association Aux Goûts Du Jour), projet d'épicerie solidaire itinérante...</li> <li>- recensement d'actions pouvant être délocalisés sur le territoire dans des salles ou locaux mis à disposition : Centre d'Examen de Santé de la CPAM, PASS du CH de Saint-Nazaire...</li> <li>- ciblage préalable des « zones blanches » du territoire, plus éloignées de l'offre de santé</li> <li>- réflexion menée : sur les dispositifs mobiles existants et leur déploiement possible sur l'agglo ; sur des actions de prévention pouvant être délocalisées sur le territoire ; sur le choix de la thématique prioritaire à développer ; sur l'échelle géographique adaptée au déploiement.</li> </ul> <p>Cette action sera à mettre en lien avec l'action 2.1 : Mettre en place un comité local de prévention en santé sur le territoire.</p>
<b>Public cible</b>	Public à cibler selon la thématique de prévention retenue, mais ciblage sur le public éloigné des services de santé et de soins
<b>Territoire / Secteur géographique</b>	Pornic agglo Pays de Retz ou territoire élargi si mutualisations possibles avec d'autres territoires
<b>Porteurs / responsables / pilotes de l'action</b>	Coordinatrice CLS en lien avec le comité local de prévention



<p><b>Partenariats / Autres acteurs à mobiliser</b></p>	<p>Acteurs ayant participé à la mise en place de dispositifs mobiles de prévention sur d'autres territoires CPTS Tissu associatif en prévention (dont Campus fertile) Département CPAM MSA CAF CCAS ARS Mutualité française Organismes de complémentaires santé PASS du CH de St Nazaire Service PEEJ de la CA</p>
<p><b>Moyens mobilisables/ Sources de financement potentielles</b></p>	<p>Financements possibles : MSA (via appel à projet), CPAM, ARS, CAF, Département, mutuelles, Fondations de France...  Conférence des financeurs si actions en faveur de la prévention de la dépendance pour les personnes âgées  Financements possibles en cas d'actions de prévention portées par des professionnels de santé (ESP, MSP, CPTS)</p>
<p><b>Calendrier prévisionnel</b></p>	<p>Recensement des actions et dispositifs, ciblage des zones blanches, de la thématique : 2024  Réflexions sur extensions possibles : 2025</p>
<p><b>Indicateurs d'évaluation</b></p>	<p>Document recensant les dispositifs mobiles existants et actions pouvant être délocalisées sur le territoire ou les territoires voisins Conclusions de l'étude de faisabilité</p>
<p><b>Points facilitateurs, démarches engagées. Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever...</b></p>	<p><u>Points facilitateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- retours de l'évaluation de dispositifs mobiles (évaluation du bus MarSOINS en cours), retour d'expérience de territoire voisins ayant déployés des dispositifs mobiles ou des actions délocalisées</li> </ul> <p><u>Points de vigilance :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- préférer une extension territoriale de dispositifs mobiles existants plutôt qu'une création</li> <li>- si mise en place d'actions de dépistage, penser à la mise en place de l'accompagnement des pathologies ou problématiques repérées</li> </ul>



AXE STRATEGIQUE 2 : DEVELOPPEMENT D' ACTIONS DE PREVENTION	
<b>Action 2.3 : Sensibiliser les professionnels sur le repérage et l'accompagnement des victimes de violences intra-familiales</b>	
<b>Objectif général</b>	Améliorer le parcours de soins des victimes de violences intra-familiales
<b>Objectifs opérationnels</b>	<p>Informer et sensibiliser les acteurs (dont professionnels de santé) intervenant directement ou non auprès des victimes de violences conjugales, mettre en réseau ces acteurs</p> <p>Proposer des outils d'orientations des violences intra-familiales à destination des professionnels, bénévoles et élus</p>
<b>Rappel des constats/ Contexte</b>	<p>La création du CISPD (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) de Pornic agglo Pays de Retz est régi par le cadre réglementaire (article L132-13 du code de la sécurité intérieure) et est également une volonté des élus du territoire de se doter d'un outil de coproduction de la sécurité et de la prévention de la délinquance sur le territoire.</p> <p>En fonctionnement depuis mai 2019, le CISPD a signé en février 2021, le protocole de mise à l'abri d'extrême urgence des victimes de violences intrafamiliales et violences conjugales.</p> <p>Pour améliorer le parcours de soins des victimes de violences, le protocole a besoin de l'appui des professionnels de santé pour accompagner et prendre en charge ces victimes. Or peu de professionnels sont formés sur cette problématique ou ont connaissance du protocole.</p>
<b>Description de l'action</b>	<p>2 actions ont été identifiées :</p> <p>1/ Communication sur l'existence de ce protocole au sein des structures pouvant être amenées à prendre en charge des victimes (secteurs sanitaire, médico-social, social et de prévention) et mise en réseau des différents acteurs.</p> <p>2/ Actions de sensibilisation sur cette problématique auprès des professionnels et bénévoles pouvant prendre en charge des victimes (secteurs sanitaires, médico-social, social et de prévention) afin qu'ils puissent mieux accompagner ces victimes de violences. Plusieurs associations peuvent réaliser ces actions de sensibilisation : Solidarités Femmes Loire-Atlantique ou encore SOS inceste et violences sexuelles.</p> <p>Le CISPD, via son groupe de travail sur les violences intra-familiales, pourrait coordonner la mise en place de ces sensibilisations auprès des professionnels de santé volontaires. La coordinatrice du CLS et la CPTS pourraient participer à ce groupe de travail.</p>
<b>Public cible</b>	Acteurs pouvant être amenés à prendre en charge des victimes de violences intra-familiales (professionnels et bénévoles des structures sanitaire, médico-social, social et de prévention)
<b>Territoire / Secteur géographique</b>	Pornic agglo Pays de Retz
<b>Porteurs / responsables / pilotes de l'action</b>	Copilotage : coordinatrice CLS / coordinatrice CISPD



<b>Partenariats / Autres acteurs à mobiliser</b>	<p>CPTS Solidarités Femmes Loire-Atlantique SOS inceste et violences sexuelles Mobil'Ecoute Pôle violences intrafamiliales du groupement de gendarmerie 44 Espace Départemental des Solidarités - CD 44 CDIFF Loire-Atlantique – bassin Nazairien Communes du territoire Service Habitat de la CA EMPP de Saint Nazaire et Daumézon</p>
<b>Moyens mobilisables/ Sources de financement potentielles</b>	<p>Temps de coordination CLS et CISPD Temps de sensibilisation assurés par des associations (Solidarités Femmes Loire-Atlantique, SOS inceste et violences sexuelles)</p>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<p>1/ Communication auprès des acteurs : 2023 2/ Actions de sensibilisation : 2024</p>
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	<p>Communications réalisées : nombre, format, acteurs ciblés Nombre d'actions de sensibilisation, nombre de participants et profession/fonction des acteurs sensibilisés</p>
<b>Points facilitateurs, démarches engagées. Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever...</b>	<p><u>Points facilitateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Protocole de mise à l'abri déjà existant</li> <li>- Nombre important d'acteurs ressources de la thématique sur lesquels s'appuyer pour réaliser les actions de sensibilisation et pour créer du réseau</li> </ul> <p><u>Points de vigilance :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nécessité d'une bonne articulation entre les actions du CLS et du CISPD afin d'éviter les doublons</li> </ul>



AXE STRATEGIQUE 2 : DEVELOPPEMENT D' ACTIONS DE PREVENTION	
Action 2.4 : Développer des actions de prévention en direction des jeunes et des parents	
<b>Objectif général</b>	Renforcer les actions de prévention / promotion de la santé en direction des jeunes et de leurs parents
<b>Objectifs opérationnels</b>	Réaliser des actions de prévention sur les lieux accueillant des jeunes (établissements scolaires, espaces jeunes...)  Développer les compétences psycho-sociales
<b>Rappel des constats/ Contexte</b>	<p>La promotion de la santé à l'école s'appuie sur une démarche globale et positive permettant de promouvoir le bien-être des élèves dans un environnement bienveillant favorisant un climat de confiance et de réussite. Elle doit renforcer les attitudes favorables à la santé pour tous les élèves et, pour certains, répondre aux problèmes de santé rencontrés ou prévenir des conduites à risque. Les comportements de santé à risque (addiction, sédentarité, alimentation...) renforcent les inégalités sociales au cours de l'enfance et de l'adolescence.</p> <p>Les conduites addictives constituent l'un des facteurs comportementaux les plus lourds en matière de morbidité-mortalité, en particulier de mortalité précoce. La prévention des dommages liés à ces conduites est donc un enjeu capital pour la santé publique.</p> <p>Toute pratique à risque addictif (consommation de tabac, alcoolisation, usage de cannabis...) est influencée par des facteurs principalement liés à la personne et à son environnement. Elle dépend de ses choix, de ses motivations, de sa conscience des risques, du contexte dans lequel elle vit, des pratiques de son entourage et des moyens dont elle dispose pour trouver d'autres comportements plus favorables à la santé. Elle dépend de la conscience des risques potentiels et du pouvoir d'agir de la personne pour s'en protéger.</p> <p>Les mésusages et addictions aux écrans sont ressorties comme thématique prioritaire à aborder en termes de prévention. En effet, les mauvais usages des écrans sont fréquents chez les jeunes avec des temps d'écran non contrôlés (jour et nuit) et non adaptés en fonction de l'âge de l'enfant ou l'adolescent et avec une méconnaissance des outils, des contenus et des risques de l'utilisation excessive par les parents.</p>
<b>Description de l'action</b>	<p>2 actions ont été identifiées :</p> <p><u>1/ Renforcement des actions de prévention primaire à destination des jeunes et des parents :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- En privilégiant le développement d'actions de prévention avec des modalités interactives, pour permettre une participation active des jeunes et des parents ;</li> <li>- En renforçant la mise en place des actions de prévention au plus près des lieux de vie ou scolaires, non stigmatisants, en proximité des jeunes (clubs sportifs, milieu scolaire...) dans l'objectif d'« aller vers »,</li> <li>- En renforçant la communication et la promotion des actions de prévention mises en place localement,</li> <li>- En relayant des campagnes nationales de prévention (mois sans tabac...).</li> </ul>



	<p>Les principales thématiques de prévention ressorties comme prioritaires à travailler auprès des jeunes et des parents sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Les mésusages des écrans,</li> <li>○ La nutrition/alimentation</li> <li>○ L'usage du numérique, avec les problématiques d'harcèlements sur les réseaux sociaux</li> <li>○ Vie affective et sexuelle</li> <li>○ Sport Santé (cf FA 2.5) ...</li> </ul> <p>Le développement de ces actions de prévention primaire auprès des jeunes et des parents se fera en lien avec la stratégie locale de prévention en santé, définie sur le territoire par le comité local de prévention.</p> <p><u>2/ Développement dans les établissements scolaires de Pornic agglo de programmes favorisant le développement des compétences psycho-sociales (CPS)</u>, en partenariat avec le pôle jeunesse de Pornic agglo, l'Ireps et l'Education nationale. Ces programmes seraient destinés aux jeunes, mais également aux parents et aux équipes éducatives.</p> <p>4 animateurs du Pôle jeunesse de la CA ont été formés par l'Ireps aux CPS.</p> <p>3 établissements scolaires (à Machecoul, Pornic et Ste Pazanne) ont eu ce programme de développement des compétences psycho-sociales, co-animé par un enseignant formé aux CPS et un animateur jeunesse. L'objectif est de promouvoir et de déployer ce programme aux autres établissements scolaires du territoire.</p> <p>Une 3<sup>ème</sup> action a été proposée après les GT et pourrait être travaillée dans le cadre de l'action 2.1 et/ou en lien avec la 4.3 : réflexion sur la mise en place d'espaces de parole de type Thérapie Communautaire Intégrative (TCI) qui cibleraient les adolescents et/ou leurs parents. Selon les besoins identifiés, une formation d'animateurs pourrait être proposée. Une telle action nécessiterait un portage à définir. La MDA s'intéresse à ce sujet.</p>
<p><b>Public cible</b></p>	<p>Enfants, adolescents et jeunes adultes Parents Equipes éducatives</p>
<p><b>Territoire / Secteur géographique</b></p>	<p>Pornic agglo Pays de Retz</p>
<p><b>Porteurs / responsables / pilotes de l'action</b></p>	<p>1- Coordinatrice CLS en lien avec le comité local de prévention 2- Pôle jeunesse de la CA</p>
<p><b>Partenariats / Autres acteurs à mobiliser</b></p>	<p>Pôle jeunesse de la CA Ireps Etablissements scolaires, dont IDE scolaires ARS Addictions France LCC 44 Mission locale MDA CMP Les Apsyades Equipe d'Addictologie du CH Daumézon SRAE Nutrition Pays de la Loire Facultés et Centres de formation des soignants (pour le service sanitaire des étudiants pouvant mettre en place des actions de prévention auprès des jeunes) Planning familial Campus fertile Du pain sur la planche Communes du territoire</p>



<p><b>Moyens mobilisables/ Sources de financement potentielles</b></p>	<p>Temps de coordination pour le renforcement des actions de prévention et lien avec le comité local : coordinatrice CLS</p> <p>Appels à projet selon les thématiques ou publics choisis : ARS, MSA...</p> <p>A moyens constants pour le déploiement de programmes de développement des CPS</p>
<p><b>Calendrier prévisionnel</b></p>	<p>1/ Renforcement des actions de prévention auprès des jeunes et parents : démarrage 2<sup>ème</sup> semestre 2022</p> <p>2/ Déploiement de programme CPS : Rentrée scolaire 2023-2024</p>
<p><b>Indicateurs d'évaluation</b></p>	<p>1/ Nombre et type d'actions réalisées, nombre de jeunes et/ou de parents participants</p> <p>2/ Nombre d'établissements scolaires ayant bénéficié de ces actions, nombre de jeunes, parents, enseignants ou animateurs formés</p>
<p><b>Points facilitateurs, démarches engagées. Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever...</b></p>	<p><u>Points facilitateurs</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le comité local de prévention permettra donner une cohérence et une lisibilité à la stratégie de prévention sur le territoire, fonction des publics et des thématiques choisis.</li> </ul> <p><u>Points de vigilance</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- De nombreuses actions sont proposées par différentes structures, il s'agira de veiller à la coordination et la cohérence globale, en évitant les doublons.</li> </ul>



<b>AXE STRATEGIQUE 2 : DEVELOPPEMENT D' ACTIONS DE PREVENTION</b>	
<b>Action 2.5 : Développer l'offre sport-santé destinée aux jeunes et aux parents</b>	
<b>Objectif général</b>	Renforcer les actions de prévention / promotion de la santé en direction des jeunes et de leurs parents
<b>Objectifs opérationnels</b>	Développer l'activité physique dans une optique « d'aller vers » auprès des jeunes et des parents
<b>Rappel des constats/ Contexte</b>	<p>La pratique régulière d'une activité physique a de très nombreux bienfaits, parfois insoupçonnées : protection contre la survenue des maladies cardiovasculaires, contre les cancers (sein, prostate, côlon...), lutte contre le stress, l'anxiété, améliore le sommeil... à tout âge de la vie.</p> <p>Une offre de clubs sportifs généreuse est présente sur la majorité des communes du territoire. Mais cette offre n'est pas facilement accessible à toute la population, notamment les mineurs, moins autonomes. Le territoire, en partie rural, ne dispose pas d'une offre de transport en commun suffisante, nécessitant un recours à la voiture individuelle, et au transport par les parents.</p> <p>Des actions de prévention « sport/santé » sont mises en œuvre envers les jeunes de Pornic agglo, mais il y a une méconnaissance de l'offre complète existante en lien avec un cloisonnement des acteurs en fonction du champ d'action (santé / social / éducatif). De plus, des difficultés existent pour capter les jeunes et leurs parents et les faire participer à ces actions de prévention autour du sport.</p> <p>Également un projet de Maison sport-santé est en cours de labellisation sur le Pays de Retz porté par l'association Le Poulp'.</p>
<b>Description de l'action</b>	<p>Il s'agira dans un premier temps de recenser l'offre « sport/santé » et les ressources existantes sur le territoire (aide à la licence, fête du vélo...), en s'appuyant sur les associations déjà présentes (projet d'école en extérieur par exemple...) et sur le diagnostic réalisé par l'association Le Poulp' dans le cadre du projet Maison sport-santé.</p> <p>Dans un second temps, le CLS aura pour mission de faire du lien entre les différents projets « Sport santé » existants à destination des jeunes et d'être un partenaire venant en appui pour aider au développement de leurs actions. Par exemple dans le cadre du projet ICAPS (Intervention auprès des Collégiens centrée sur l'Activité Physique et la Sédentarité) développé sur le territoire, levier d'action pour développer l'Activité physique sur Pornic agglo.</p> <p>Enfin, en partenariat avec les associations du territoire notamment la Maison sport-santé, pourront être développées des actions de promotion de l'activité physique à des fins de santé, avec par exemple des offres complémentaires permettant aux jeunes et aux parents de participer à des sessions d'activité physique collectives, animées par des éducateurs sportifs, en extérieur, de façon régulière et gratuite. Ces sessions communes d'activité physique faciliteraient l'organisation familiale (même transport, mêmes horaires...) et seraient une incitation au développement de l'activité physique. Pourraient également être mises en place des actions santé lors d'évènements sportifs (cf FA 1.6).</p>



<b>Public cible</b>	Enfants, adolescents et jeunes adultes Parents
<b>Territoire / Secteur géographique</b>	Pornic agglo Pays de Retz
<b>Porteurs / responsables / pilotes de l'action</b>	Coordinatrice CLS
<b>Partenariats / Autres acteurs à mobiliser</b>	CPTS Association Le Poulp' (Maison sport santé) Association Campus Fertile Clubs sportifs Graine Pays de la Loire Animateurs sportifs du département Tissu associatif local impliqué dans la thématique Sport santé Service Petite Enfance Enfance Jeunesse de Pornic agglo
<b>Moyens mobilisables/ Sources de financement potentielles</b>	Temps de coordination : coordinatrice CLS Moyens humains et logistiques des ressources locales du territoire (associations...) Animateurs sportifs du Département pouvant intervenir dans le cadre d'actions de promotion sport et handicap AAP ICAPS (Intervention auprès des Collégiens centrée sur l'Activité Physique et la Sédentarité) pour la Maison sport-santé
<b>Calendrier prévisionnel</b>	A partir de 2023, en lien avec le projet de Maison sport santé
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	Réalisation du recensement des offres sport-santé du territoire Mise en place effective des partenariats avec les porteurs de projet sport santé
<b>Points facilitateurs, démarches engagées. Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever...</b>	<u>Points facilitateurs :</u> - De nombreuses ressources locales existent, pouvant être moteurs, notamment le projet de Maison sport-Santé. Un étroit partenariat sera à développer. <u>Points de vigilance :</u> - Il existe un problème de mauvaise répartition de l'offre sur le territoire auquel il faudra être vigilant lors du déploiement des actions. - Conditionné à la labellisation du projet de MSS et de la validation de la candidature de l'association Le Poulp' au projet ICAPS



AXE STRATEGIQUE 2 : DEVELOPPEMENT D' ACTIONS DE PREVENTION	
Action 2.6 : Articuler les actions en faveur du bien vieillir sur le territoire	
<b>Objectif général</b>	Développer les actions de prévention/promotion de la santé en direction des personnes âgées
<b>Objectifs opérationnels</b>	<p>Mettre en place le label « Ville amie des aînés » sur Pornic agglo Pays de Retz</p> <p>Améliorer le bien-être des habitants âgés du territoire à travers le plan d'actions établi pour la labellisation</p> <p>Articuler les actions du label avec les autres actions en faveur du bien vieillir sur le territoire</p>
<b>Rappel des constats/ Contexte</b>	<p>Sur le territoire de Pornic agglo Pays de Retz, les 60 ans ou plus représentent plus de 30% de la population du territoire de Pornic agglo, contre 26% en France. Cette population est donc plus représentée sur le territoire.</p> <p>Le processus de vieillissement n'est pas linéaire et chaque individu âgé peut se classer selon l'un des 3 profils suivants : robuste, fragile (et pré fragile), dépendant.</p> <p>20 à 30 % des individus présentent des fragilités, qui si dépistées et prises en charge peuvent évoluer favorablement vers un retour à la robustesse. (Source : <a href="http://www.gerontopolesud.fr/">http://www.gerontopolesud.fr/</a>)</p> <p>Des actions en faveur du dépistage et de la prise en charge de la fragilité apparaissent donc nécessaires afin de retarder l'entrée des personnes dans la dépendance. D'autres actions pourraient également être menées, envers les personnes âgées et leurs aidants afin d'agir sur des facteurs pouvant participer à l'entrée dans la dépendance : chute, dénutrition.</p> <p>Pornic agglo pays de Retz a souhaité s'engager dans la labellisation « Villes Amies des Aînés ». Le programme « Villes Amies des Aînés » est né en juin 2005 lors du Congrès mondial de gérontologie et de Gériatrie à Rio de Janeiro au Brésil. L'objectif était de créer un réseau de villes engagées dans l'amélioration du bien-être des habitants âgés sur leur territoire.</p> <p>Dans le cadre de cette labellisation, un plan d'actions sera établi et mis en œuvre pour 3 ans. A l'issue des 3 ans, les actions réalisées sont évaluées et un nouveau plan d'action est établi. La démarche est continue.</p> <p>Par ailleurs, l'Organisation Mondiale de la Santé a mis en place un programme de dépistage et prise en charge de la fragilité, appelé ICOPE, centré sur la prévention du déclin fonctionnel. Ce programme a vocation à être déployé en Pays de la Loire, porté par le Gérontopôle, l'InterURPS et le GHT 44 en partenariat avec les CPTS.</p>
<b>Description de l'action</b>	<p>Plusieurs projets en faveur du bien vieillir sont en cours de réflexion sur le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Labellisation « Ville amie des aînés » : Pornic agglo s'est engagé dans cette labellisation. La première partie de la labellisation concernant le portrait de territoire et le diagnostic participatif a été réalisée. Le plan d'actions reste à élaborer. Plusieurs pistes d'actions pourront être réfléchies : <ul style="list-style-type: none"> <li>o des formations des professionnels et bénévoles intervenant dans la prise en charge des personnes âgées au repérage et à la prise en charge de la dépendance (action portée par le CLIC)</li> <li>o des actions de prévention du risque de chutes et de la dénutrition auprès des personnes âgées et de leurs aidants (action portée par le CLIC)</li> </ul> </li> </ul>



	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ des actions de prévention destinées aux personnes âgées (thématiques et modalités à définir) ponctuelles ou plus régulières, au sein de l'hôpital, destinées aussi bien aux personnes hospitalisées qu'à des personnes extérieures.</li> <li>○ un parcours « bien vieillir » à l'échelle du territoire de Pornic agglo Pays de Retz : mise en place d'un groupe de travail réunissant différents partenaires œuvrant dans la prise en charge des personnes âgées (HIPR, CLIC, CCAS, ...), réflexion sur les mutualisations possibles et sur le maillage territorial des actions proposées, proposition de la mise en place d'un parcours « bien vieillir » sur le territoire, réflexion sur la mise en place de nouvelles actions de prévention favorisant le bien vieillir dans le cadre de ce parcours : développer l'offre sport-santé destinée aux seniors (animateurs sportifs du Département), mises en place d'ateliers PIED (programme intégré d'équilibre dynamique) de la Mutualité Française, possibilité de la mise en place d'ateliers de prévention seniors (nutrition, vitalité, mémoire et bien être) de la MSA...</li> </ul> <p>- Programme ICOPE : la CPTS souhaite se saisir du programme ICOPE pour le déployer sur le territoire. Le projet n'en est encore qu'à son début. Des réflexions sont à mener pour travailler sur le dépistage de la fragilité mais également sur la prise en charge à proposer ensuite.</p> <p>Le CLS aura vocation à favoriser les articulations entre les différentes actions en faveur du bien vieillir déployées sur le territoire, afin d'éviter les doublons et de favoriser les synergies et les mutualisations.</p> <p>Le partenariat mis en place entre la CPTS, l'HIPR et le CLS (cf FA 3.4) pourra faciliter l'articulation des différents projets.</p>
<b>Public cible</b>	Acteurs porteurs de projets en faveur du bien vieillir sur le territoire : CLIC, CPTS, HIPR...
<b>Territoire / Secteur géographique</b>	Pornic agglo Pays de Retz ou territoire élargi selon les projets
<b>Porteurs / responsables / pilotes de l'action</b>	Copilotage : coordinatrice CLS / CLIC
<b>Partenariats / Autres acteurs à mobiliser</b>	CLIC CCAS MAIA MSA Département CPTS Associations sportives Du pain sur la planche Ensemble des autres acteurs porteurs d'actions en faveur du bien vieillir
<b>Moyens mobilisables/ Sources de financement potentielles</b>	Temps de coordination du CLS Moyens humains et logistiques du CLIC
<b>Calendrier prévisionnel</b>	Elaboration du label : 2022 Articulation avec projet ICOPE : En continu, selon le calendrier de déploiement du programme ICOPE



<p><b>Indicateurs d'évaluation</b></p>	<p>Nombre de réunions ayant à l'ordre du jour l'articulation des projets en faveur du bien vieillir, nombre de partenaires présent à ces réunions et structures représentées</p>
<p><b>Points facilitateurs, démarches engagées.</b></p> <p><b>Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever...</b></p>	<p><u>Points facilitateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- nombreuses ressources existantes en faveur du bien vieillir avec des projets en cours de déploiement sur le territoire</li> <li>- partenariat CLS – CPTS – HIPR favorisant</li> </ul> <p><u>Points de vigilance :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- nécessité d'une bonne communication des différents partenaires sur les projets portés et sur leur état d'avancement afin de favoriser l'articulation entre eux</li> </ul>



AXE STRATEGIQUE 3 : RENFORCEMENT DE L'ACCES A L'OFFRE DE SOINS	
Action 3.1 : Développer des mesures d'attractivité des professionnels de santé	
<b>Objectif général</b>	Pérenniser et renforcer l'offre de santé sur le territoire
<b>Objectifs opérationnels</b>	<p>Faire connaître le territoire et le rendre attractif pour de nouveaux professionnels</p> <p>Soutenir les projets d'exercice coordonné et continuer ainsi à mailler le territoire</p> <p>Organiser l'accueil des nouveaux professionnels de santé et de leur famille</p>
<b>Rappel des constats/ Contexte</b>	<p>En 2020, la densité sur Pornic agglo Pays de Retz est de 9.3 médecins pour 10 000 habitants, densité proche de celle du département, de la région et de la France. 5 communes de la CA sont classées en Zone d'Action Complémentaire, les autres étant hors zonage.</p> <p>Cependant, il est à noter que la part des médecins généralistes de 55 ans et plus sur le territoire (45.7%) est plus élevée qu'au niveau départemental (37.5%) et proche du niveau régional (42.2%). De nombreux départs à la retraite sont prévus dès 2022, la situation risque ainsi de se fragiliser à l'avenir.</p> <p>Le diagnostic qualitatif a permis d'identifier les problématiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des difficultés pour certaines familles de trouver un médecin traitant, en particulier pour les nouveaux arrivants, les médecins ne prenant plus de nouveaux patients.</li> <li>- Plusieurs départs à la retraite de médecins généralistes sont prévus prochainement sur les communes du territoire. Les médecins restants auront des difficultés à absorber les patientèles.</li> <li>- Des difficultés à recruter du personnel soignant dans les établissements de santé (manque d'attractivité de certains métiers : IDE, aides-soignants, ASH, problématique d'accès au logement)</li> <li>- Également une offre jugée insuffisante sur le territoire pour les médecins spécialistes libéraux (dermatologue, ophtalmologue, gynécologue notamment), les dentistes, certains paramédicaux (kinésithérapeutes et orthophonistes notamment), la psychiatrie (adulte et enfant), les aides à domicile ...</li> <li>- Une augmentation de la population du territoire avec une stagnation voire diminution des professionnels de santé. Cela crée une forte tension sur le territoire.</li> <li>- Depuis la crise sanitaire, des résidences secondaires davantage occupées sur des périodes longues augmentant ainsi les besoins en termes de santé.</li> </ul> <p>Il semble donc urgent que de nouveaux médecins et paramédicaux s'installent sur le territoire. Il paraît nécessaire de développer des projets pour rendre le territoire attractif pour de nouveaux professionnels, en coordination avec la CPTS du Pays de Retz.</p>



<p><b>Description de l'action</b></p>	<p>Il s'agira d'appuyer et de promouvoir des dispositifs ou actions existantes ou à déployer, pour attirer des nouveaux professionnels sur le territoire, en lien avec les partenaires mobilisés sur les politiques de santé :</p> <p><u>1/ Réfléchir et soutenir la création d'un groupement d'employeurs</u> sur le territoire, pouvant concerner l'HIPR, le SSIAD, les EHPAD, les Apsyades. L'objectif est notamment d'élargir les parcours professionnels proposés sur le territoire pour les soignants (infirmier, aide-soignant...).</p> <p><u>2/ Promouvoir le territoire</u> en créant une brochure courte et visuelle de présentation de ses grandes caractéristiques et permettant de repérer les offres de santé existantes (maison ou pôle de santé, HIPR...). Cet outil sera à destination des professionnels. Cela en vue d'appréhender une carrière sur du long terme sur le territoire, pouvant comporter différentes structures d'exercice tout au long de son parcours professionnel. Cette brochure pourrait également mettre en avant les services et atouts du territoire pour le valoriser. Cette brochure sera mise à disposition des syndicats professionnels, centres de formation des étudiants en santé, Fédération Hospitalière de France, des institutions et sur les réseaux sociaux utilisés par les professionnels.</p> <p>Une version numérique sera privilégiée et mise en ligne sur le site de Pornic agglo et CPTS.</p> <p>Ceci sera travaillé en étroite collaboration avec la CPTS.</p> <p><u>3/ Faciliter et organiser l'accueil des étudiants et nouveaux praticiens arrivants ainsi que leur famille</u> : faire savoir que des aides et un appui sont possibles par la CA concernant le logement, l'accueil petite enfance, l'emploi des conjoints...</p> <p><u>4/ Promouvoir les métiers du soin</u>, en participant à des forums métiers, en communiquant auprès des étudiants (en cours et/ou en fin de formation en fonction des filières, auprès des facultés de médecine) et auprès des lycéens du territoire pour susciter des vocations, en lien avec Pôle Emploi également. Différentes présentations pourraient être prévues :</p> <p>Pornic agglo Pays de Retz : présentation du territoire (atouts du site et de sa situation, offres et services du territoire, ...) ; CPTS / HIPR / ARS / CPAM : présentation des aides à l'installation...</p>
<p><b>Public cible</b></p>	<p>Jeunes professionnels de santé Etudiants en fin de formation Personnes en recherche d'emploi</p>
<p><b>Territoire / Secteur géographique</b></p>	<p>Pornic agglo Pays de Retz</p>
<p><b>Porteurs / responsables / pilotes de l'action</b></p>	<p>1- HIPR 2- Copilotage : Coordinatrice CLS / CPTS 3- Coordinatrice CLS 4- Copilotage : Coordinatrice CLS / CPTS</p>



<p><b>Partenariats / Autres acteurs à mobiliser</b></p>	<p>ARS CPAM Région Département HIPR Pôle Emploi Association des usagers (France Assos Santé) Les Apsyades La mission locale Lycées du territoire - Education Nationale – Enseignement catholique Facultés et centres de formation des soignants Associations gestionnaires des EHPAD Inter-URPS Bailleurs sociaux</p>
<p><b>Moyens mobilisables/ Sources de financement potentielles</b></p>	<p>Moyens humains : temps de coordination CLS Moyens humains et logistiques des pilotes et partenaires : CPTS, ARS, CPAM, HIPR... Services de Pornic agglo (soutien logistique du service communication, apport du service petite enfance...)</p>
<p><b>Calendrier prévisionnel</b></p>	<p>1/ 2022, action déjà en cours, à poursuivre 2/ Création de la brochure : 2<sup>ème</sup> semestre 2022, en lien avec le travail de cartographie de la CPTS 3/ Dès la signature du CLS 4/ Début en 2023, En fonction évènements et forums santé</p>
<p><b>Indicateurs d'évaluation</b></p>	<p>Mise en place du groupement d'employeurs Création d'une plaquette valorisant le territoire Nombre de rencontres/forums santé et nombre de sensibilisations réalisés</p>
<p><b>Points facilitateurs, démarches engagées. Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever...</b></p>	<p><u>Point facilitateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présence de nombreux partenaires impliqués localement sur lesquels s'appuyer</li> </ul> <p><u>Point de vigilance :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les professionnels de santé libéraux ont une activité soutenue en cette période de crise sanitaire et peuvent être difficiles à mobiliser.</li> </ul>



AXE STRATEGIQUE 3 : RENFORCEMENT DE L'ACCES A L'OFFRE DE SOINS	
<b>Action 3.2 : Mettre en place une concertation intercommunale sur les problématiques d'accès aux soins</b>	
<b>Objectif général</b>	Pérenniser et renforcer l'offre de santé sur le territoire
<b>Objectifs opérationnels</b>	<p>Acculturer les élus sur les nouvelles modalités d'offres de soins</p> <p>Améliorer l'interconnaissance de l'offre de soins</p> <p>Favoriser un meilleur maillage territorial concernant l'offre de soins</p>
<b>Rappel des constats/ Contexte</b>	<p>Des insuffisances ont été mises en évidence dans le diagnostic territorial de santé, concernant l'offre de santé de 1er recours (médecins généralistes, kinésithérapeutes, orthophonistes, dentistes notamment) et les médecins spécialistes libéraux.</p> <p>Des initiatives pour faire émerger des maisons de santé ont été engagées depuis plusieurs années par des professionnels de santé (pôle de santé du Clion) ou directement par des communes. Une CPTS est également déployée sur le Pays de Retz à l'initiative des professionnels de santé libéraux, dont une des missions porte sur l'organisation des soins non programmés et l'accès à un médecin traitant.</p> <p>L'objectif est de réfléchir conjointement à l'organisation de l'offre de soins pour couvrir l'ensemble du territoire communal et améliorer l'offre de soins sur Pornic agglo, de manière concertée, entre élus et avec les partenaires, en favorisant l'installation de professionnels de santé pour un meilleur maillage territorial.</p>
<b>Description de l'action</b>	<p>Deux temps seront nécessaires :</p> <p><u>1/ Formation et acculturation des élus</u> sur les différents types d'exercice :</p> <p>Cette formation pourra être assurée par différents partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la CPTS présentera les modes d'exercices coordonnés, ses missions, son organisation.</li> <li>- les institutions (CPAM, ARS, Région) pourront présenter le rôle de chacun, les aides à l'installation existantes</li> </ul> <p>Ce temps de pédagogie aura pour objectif d'harmoniser les connaissances, faciliter les échanges entre les élus, les professionnels de santé et différents partenaires et de renforcer les liens CPTS/maires.</p> <p><u>2/ Mise en place d'une concertation intercommunale sur les problématiques d'accès aux soins :</u></p> <p>Les élus de la CA sont encouragés à mener une réflexion territoriale, sur les projets de maison de santé, immobiliers notamment, en lien avec la CPTS. La CPTS pourrait faire un travail de questionnements auprès des professionnels de santé libéraux du territoire sur les souhaits de mobilité ou d'accueil d'étudiants, pour confondre les souhaits des professionnels et les projets des élus en lien avec les besoins de population.</p> <p>L'objectif de la concertation intercommunale est de ne pas mettre les communes du territoire en concurrence concernant l'attraction de nouveaux professionnels de santé et de réfléchir à un maillage territorial/géographique cohérent pour répondre aux besoins.</p>



<b>Public cible</b>	Elus de Pornic agglo Pays de Retz
<b>Territoire / Secteur géographique</b>	Pornic agglo Pays de Retz
<b>Porteurs / responsables / pilotes de l'action</b>	1- Copilotage : Coordinatrice CLS - ARS – CPAM - CPTS 2- Coordinatrice CLS
<b>Partenariats / Autres acteurs à mobiliser</b>	Communes du territoire Les Apsyades (pour les problématiques d'addictologie) HIPR Région Département
<b>Moyens mobilisables/ Sources de financement potentielles</b>	Temps de coordination CLS Temps d'intervention des pilotes et partenaires
<b>Calendrier prévisionnel</b>	1/ Dès la signature du CLS 2/ Concertation intercommunale : 2 <sup>ème</sup> semestre 2022
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	Nombre d'élus lors de la formation Mise en place effective de la concertation intercommunale Nombre d'élus / de communes participant à la concertation
<b>Points facilitateurs, démarches engagées. Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever...</b>	<u>Points facilitateurs :</u> - Le projet de la CPTS du Pays de Retz a également des actions en termes d'attractivité du territoire. Des liens seront donc à établir entre ces différentes actions complémentaires. <u>Points de vigilance :</u> - La mise en place de la concertation intercommunale est dépendante de la volonté politique des élus. - Co-existence de projets non coordonnés qui pourraient être source de concurrence



AXE STRATEGIQUE 3 : RENFORCEMENT DE L'ACCES A L'OFFRE DE SOINS	
Action 3.3 : Communiquer auprès de la population sur l'offre de santé existante	
<b>Objectif général</b>	Favoriser l'interconnaissance et la visibilité de l'offre de soins
<b>Objectifs opérationnels</b>	Améliorer la visibilité de l'offre de santé (secteurs sanitaires, médico-social, social, de prévention) auprès de la population
<b>Rappel des constats/ Contexte</b>	<p>Le manque de visibilité de l'offre de santé est ressorti comme un des principaux enjeux lors de la phase de diagnostic. La population a une méconnaissance de l'offre en santé existante sur le territoire (offre sanitaire et de prévention, médico-sociale, sociale). Les structures et dispositifs ne sont pas toujours bien identifiés par les habitants, entraînant un non recours à ces structures par méconnaissance.</p> <p>Des annuaires existent déjà :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'annuaire santé en ligne de l'Assurance Maladie recense les professionnels de santé enregistrés dans les répertoires nationaux RPPS et Adeli et leurs situations d'exercice : <a href="http://annuaire.sante.ameli.fr/">http://annuaire.sante.ameli.fr/</a></li> <li>- Le site du Conseil départemental recense les logements ou établissements dédiés aux personnes âgées via un annuaire qui réunit les informations et coordonnées des différents types d'habitat en Loire-Atlantique : établissements médicalisés, hébergement temporaire, logements autonomes avec services, logements autonomes sans service : <a href="https://www.loire-atlantique.fr/44/seniors-personnes-agees/les-etablissements-et-logements-pour-personnes-agees/c_1273588">https://www.loire-atlantique.fr/44/seniors-personnes-agees/les-etablissements-et-logements-pour-personnes-agees/c_1273588</a></li> <li>- Le Portail national d'information pour les personnes âgées et leurs aidants propose également un annuaire de l'offre existante : <a href="https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/vivre-a-domicile/beneficier-daide-a-domicile">https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/vivre-a-domicile/beneficier-daide-a-domicile</a></li> </ul> <p>Le projet Communautés 360 a été lancé en 2020 et a pour but d'apporter une réponse de proximité à toutes les personnes en situation de handicap ainsi qu'à leur famille. Une des missions de ce projet est l'interconnaissance des acteurs du champ du handicap, à l'échelle départementale, avec la réalisation future d'un état des lieux et d'une cartographie des acteurs.</p> <p>A noter que le site internet de Pornic agglo recense déjà un certain nombre de structures intervenant dans le domaine du sanitaire, du médico-social, social et en prévention.</p>
<b>Description de l'action</b>	<p>Il s'agit ici de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Recenser les différents annuaires existants ou en cours d'élaboration dans le domaine sanitaire, médico-social, social et en prévention : annuaire santé en ligne de l'Assurance Maladie, futur recensement de l'offre existante pour les personnes en situation de handicap dans le cadre des Communautés 360, site du Conseil Départemental, annuaire de la MDA, Portail national pour les personnes âgées et leurs aidants...</li> <li>- Communication et diffusion des annuaires recensés à travers différents canaux de diffusion : site internet de Pornic agglo, communes, gazette de l'agglomération...</li> </ul>



<b>Public cible</b>	Grand public Communes
<b>Territoire / Secteur géographique</b>	Territoire élargi aux structures spécialisées en dehors de Pornic agglo mais couvrant le territoire
<b>Porteurs / responsables / pilotes de l'action</b>	Coordinatrice du CLS pour le travail de recensement Service de communication de Pornic agglo pour la diffusion
<b>Partenariats / Autres acteurs à mobiliser</b>	CPAM Communes MDPH Département Groupe Vie Sociale Les Apsyades MDA A2C44-MDPH Autres acteurs du secteur sanitaire, médico-social, social et de la prévention France Assos Santé ou autres représentants d'usagers
<b>Moyens mobilisables/ Sources de financement potentielles</b>	Temps de coordination CLS Soutien logistique du service communication
<b>Calendrier prévisionnel</b>	2 <sup>ème</sup> semestre 2023, voire 2024
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	Nombre d'annuaires recensés Types de canaux de diffusion utilisé
<b>Points facilitateurs, démarches engagées. Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever...</b>	<u>Points facilitateurs :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Annuaires déjà existants ou en projet</li> <li>- Supports de diffusion de ces annuaires pouvant être multiples : site internet, réseaux sociaux, gazette de l'agglomération, affichage municipal, bulletins municipaux...</li> </ul> <u>Points de vigilance :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- S'appuyer sur l'existant plutôt que créer un nouvel outil ou de faire doublon, d'autant que la réalisation d'un annuaire et sa mise à jour demande un travail conséquent</li> </ul>



AXE STRATEGIQUE 3 : RENFORCEMENT DE L'ACCES A L'OFFRE DE SOINS	
Action 3.4 : Construire le partenariat avec la CPTS et l'HIPR	
<b>Objectif général</b>	Favoriser l'interconnaissance et la visibilité de l'offre de soins
<b>Objectifs opérationnels</b>	<p>Améliorer l'interconnaissance des acteurs entre le secteur sanitaire ambulatoire, l'hôpital et la Communauté d'agglomération</p> <p>Faciliter la coordination et la communication des actions portées par les 3 partenaires</p> <p>Favoriser l'émergence de nouvelles actions communes</p>
<b>Rappel des constats/ Contexte</b>	<p>La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) Pays de Retz est une association de professionnels de santé et d'acteurs partenaires. Réunis autour d'un projet de santé, l'objectif des professionnels est de répondre à des enjeux de santé publique. En priorité : améliorer l'accès aux soins, la notion de parcours patient et la prévention.</p> <p>L'Hôpital Intercommunal du pays de Retz (HIPR) est également un partenaire majeur du secteur sanitaire et de l'organisation des soins sur le territoire, labellisé « Hôpital de proximité » depuis décembre 2021.</p> <p>La récente structuration des professionnels de santé libéraux en CPTS a permis de faciliter les échanges entre la ville et l'hôpital.</p> <p>Depuis l'engagement de la Communauté d'agglomération dans le projet de CLS, des échanges sont régulièrement réalisés entre l'intercommunalité, la CPTS et l'HIPR autour de projets communs. Ce partenariat est à poursuivre.</p>
<b>Description de l'action</b>	<p>Poursuite du partenariat entre la CPTS, l'HIPR et la Communauté d'agglomération :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Temps d'échanges réguliers permettant : <ul style="list-style-type: none"> <li>o D'informer les partenaires des actions portées par chacun, que ce soit dans le cadre du projet d'établissement pour l'HIPR, du projet de santé pour la CPTS ou du CLS pour Pornic agglo. Chaque partenaire pourra faire remonter les informations échangées au niveau de ses propres organes de décisions en interne. En ce qui concerne la coordinatrice du CLS, elle pourra s'appuyer sur la commission Solidarité, santé et prévention pour faire des retours auprès des élus, ou encore sur les réunions de concertation intercommunale mises en place dans le cadre de la FA 3.2.</li> <li>o De réfléchir à des synergies et mutualisations possibles pour certaines actions ou à la tenue de nouvelles actions</li> </ul> </li> </ul> <p>Le but est d'avoir une vision globale et transversale, sur différentes thématiques des projets mis en place par chaque partenaire, afin de mieux les articuler entre eux et d'éviter les doublons.</p> <p>Les dates prévisionnelles des réunions entre les 3 partenaires et leur ordre du jour pourront être communiquées en amont auprès des élus de la Commission Solidarité, santé et prévention, de la CPAM ou de l'ARS. Cela permettrait aux partenaires d'être informés, en amont de leurs temps d'échanges, des dernières actualités en termes de stratégie politique locale, d'appels à projets...</p>



<b>Public cible</b>	Pornic agglo pays de Retz CPTS HIPR
<b>Territoire / Secteur géographique</b>	Pornic agglo Pays de Retz, voire élargissement au territoire couvert par la CPTS si besoin
<b>Porteurs / responsables / pilotes de l'action</b>	Copilotage : coordinatrice du CLS / coordinatrice de la CPTS / HIPR
<b>Partenariats / Autres acteurs à mobiliser</b>	A définir selon les besoins
<b>Moyens mobilisables/ Sources de financement potentielles</b>	Temps de coordination CLS, CPTS, HIPR
<b>Calendrier prévisionnel</b>	Action déjà en cours, à poursuivre
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	Nombre de réunions d'échanges réalisées entre les 3 partenaires
<b>Points facilitateurs, démarches engagées. Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever...</b>	<p><u>Points facilitateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Partenariat déjà mis en place, démarche à poursuivre</li> </ul> <p><u>Points de vigilance :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Il ne s'agit pas d'une instance de décision politique mais d'un lieu de partage et de coordination des actions, chaque partenaire restant soumis à ses propres organes de décision habituels. Il sera porté attention au respect du champ de compétence et de la place de chaque partenaire.</li> </ul>



AXE STRATEGIQUE 3 : RENFORCEMENT DE L'ACCES A L'OFFRE DE SOINS	
Action 3.5 : Faciliter l'inclusion numérique et lutter contre le renoncement aux soins	
<b>Objectif général</b>	Améliorer l'accessibilité à la santé
<b>Objectifs opérationnels</b>	<p>Recenser les communes ne disposant pas d'un point d'accès numérique et les équiper</p> <p>Recenser les structures associatives locales proposant un accompagnement au numérique</p> <p>Réfléchir à la mise en place d'un parcours d'inclusion numérique</p>
<b>Rappel des constats/ Contexte</b>	<p>Le problème de l'accessibilité, notamment numérique, à l'offre de santé a été mis en avant lors de la phase de diagnostic.</p> <p>Le développement sans précédent des services digitaux (fracture numérique grandissante) entraîne un non recours aux droits et aux soins pour les personnes dans une précarité ou un isolement important n'ayant pas accès à l'outil numérique.</p> <p>Le territoire est actuellement couvert par 3 espaces France Services à Pornic, Villeneuve-en-Retz et Sainte-Pazanne, proposant un accueil du public avec du personnel formé pour les accompagner dans leurs démarches administratives, notamment d'accès aux droits. D'autres communes proposent des points d'accès au numérique dans leur médiathèque ou leur bibliothèque municipale. Actuellement, l'offre d'accompagnement au numérique proposée ne consiste qu'en une réponse ponctuelle et souvent isolée à une demande d'un habitant.</p> <p>Pornic agglo Pays de Retz a recruté un conseiller numérique. Il interviendra à partir du 1er décembre 2021, à raison d'une demi-journée par semaine, dans certaines communes de l'Agglomération qui ont souhaité bénéficier de ce nouveau service de proximité. Les autres communes ont soit créé ce même poste en propre, soit proposaient déjà un service similaire.</p>
<b>Description de l'action</b>	<p>3 actions ont été identifiées :</p> <p><u>1/ Recensement des communes n'ayant pas (ou pas suffisamment) d'ordinateurs</u> à mettre à disposition de leurs habitants afin de faciliter l'accès au numérique pour les populations non équipées. La CPAM propose de mettre à disposition de ces communes des ordinateurs et de former leurs agents d'accueils municipaux pour qu'ils puissent accompagner les personnes accueillies dans leurs démarches en ligne sur les services de l'Assurance Maladie.</p> <p><u>2/ Recensement des structures proposant un accompagnement au numérique</u> sur le territoire et communication sur l'offre existante.</p> <p><u>3/ Réflexion sur la mise en place d'un parcours à l'inclusion au numérique</u> avec la CPAM et les espaces France Services, en partenariat avec les CCAS, les lieux d'accès numérique du territoire et les structures / associations d'accompagnement au numérique existantes localement. L'idée serait de réfléchir à transformer l'offre actuelle correspondant à une aide ponctuelle en un véritable parcours d'inclusion numérique permettant de rendre réellement les personnes accompagnées autonomes dans leurs démarches numériques. Pour cela, un groupe de travail réunissant les principaux partenaires œuvrant dans ce champ pourra être mis en place. En se basant sur le recensement de l'offre d'accompagnement au numérique</p>



	<p>réalisé, réflexion sur le maillage territorial de cette offre, sur les synergies possibles entre l'ensemble des actions déjà existantes, et sur la mise en place de ce parcours d'inclusion au numérique.</p> <p>A noter que la CPAM, dans le cadre de sa mission accompagnement santé (pour un accès facilité aux droits et aux soins), propose également de former les agents des CCAS à différents dispositifs d'accès aux soins pour que les CCAS puissent être des relais localement sur les questions de renoncement aux droits et aux soins. Les réflexions menées sur le parcours d'inclusion numérique pourraient ainsi également intégrer la question du renoncement aux droits ou aux soins.</p>
<b>Public cible</b>	<p>1/ Communes et leurs agents d'accueil  2/ Communes et les associations locales d'accompagnement au numérique  3/ Habitants non équipés et/ou peu familiers de l'outil numérique</p>
<b>Territoire / Secteur géographique</b>	Pornic agglo Pays de Retz
<b>Porteurs / responsables / pilotes de l'action</b>	<p>1/ Coordinatrice du CLS  2/ Coordinatrice du CLS et service communication pour la diffusion  3/ Copilotage CPAM / Conseillers numériques des communes</p>
<b>Partenariats / Autres acteurs à mobiliser</b>	<p>Communes (et leurs lieux d'accueil proposant un accès numérique : bibliothèque, médiathèque...)  CCAS  Conseiller numérique de Pornic agglo  Tissu associatif local</p>
<b>Moyens mobilisables/ Sources de financement potentielles</b>	<p>Matériel informatique mis à disposition aux communes par la CPAM et formation assurée par la CPAM  Temps de coordination CLS</p>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	Dès cette année, via les conseillers numériques en place
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	<p>Nombre de mairies demandant une mise à disposition de matériels, nombre d'ordinateurs mis à disposition, nombre d'agents municipaux formés  Nombre de réunions du groupe de travail pour la mise en place du parcours d'inclusion numérique, nombre de participants et structures représentées  Nombre de personnes ayant bénéficié de ce parcours</p>
<b>Points facilitateurs, démarches engagées. Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever...</b>	<p><u>Points facilitateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- mise à disposition de matériel et formations réalisées par la CPAM</li> </ul> <p><u>Points de vigilance :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Vigilance sur le maillage territorial de l'offre d'accompagnement au numérique</li> </ul>



AXE STRATEGIQUE 3 : RENFORCEMENT DE L'ACCES A L'OFFRE DE SOINS	
<b>Action 3.6 : Appuyer le développement de l'offre de transport pour améliorer l'accessibilité géographique à la santé</b>	
<b>Objectif général</b>	Améliorer l'accessibilité à la santé
<b>Objectifs opérationnels</b>	<p>Améliorer la communication pour soutenir le développement et la visibilité de l'offre de transports solidaires</p> <p>Recenser les principaux besoins en termes d'accessibilité géographique à l'offre de santé</p> <p>Suivre et appuyer les actions du PDM en lien avec l'accessibilité géographique à l'offre de santé, que ce soit pour le renforcement de l'offre existante ou de créer de nouvelles offres</p>
<b>Rappel des constats/ Contexte</b>	<p>Sur le territoire de Pornic agglo Pays de Retz, en grande partie rural, l'accessibilité physique à l'offre de soins est particulièrement difficile du fait :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de problèmes de démographie médicale (pas de médecin généraliste sur certaines communes, et absence de médecin spécialistes en proximité), de l'éloignement géographique de certaines structures de prise en charge spécialisée.</li> <li>- d'un réseau de transport public limité et un réseau de transport solidaire présent mais insuffisant, imposant bien souvent le recours à la voiture individuelle. Cette difficulté est amplifiée pour les personnes les plus isolées, en perte d'autonomie ou sans moyen de locomotion.</li> </ul> <p>Le Plan De Mobilités (PDM) est en cours d'élaboration à l'échelle de la Communauté d'agglomération et devrait être adopté courant 2022. Un des axes de travail identifié dans le PDM est le renforcement de l'offre de mobilité sociale et solidaire (englobant l'accessibilité à la santé, mais aussi à l'emploi, la formation...).</p> <p>L'association Les Retz'Chauffeurs propose une offre de transports solidaires sur l'ensemble du territoire. Le diagnostic a mis en avant une méconnaissance de cette offre par une partie de la population. De plus, certaines communes sont bien pourvues en chauffeurs bénévoles, mais d'autres moins, ce qui limite l'offre. L'offre est également plus restreinte depuis la crise sanitaire car certains chauffeurs plus fragiles ont décidé de stopper leur bénévolat temporairement.</p>
<b>Description de l'action</b>	<p>2 actions ont été identifiées :</p> <p>1/ <u>Améliorer la communication sur l'offre de transports solidaires</u>, en lien avec le PDM et l'association Les Retz'Chauffeurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Communication auprès du grand public, mais aussi auprès de structures de santé, du social, de prises en charge spécialisées (CCAS, Apsyades...) sur cette offre</li> <li>- Communication sur la recherche de nouveaux bénévoles pour soutenir le développement de l'association : site internet de Pornic agglo, gazette de l'agglomération, relai de l'information auprès des communes...</li> </ul> <p>2/ <u>Suivre et appuyer les actions du PDM en lien avec l'accessibilité géographique à l'offre de santé, que ce soit pour le renforcement de l'offre existante ou de créer de nouvelles offres</u></p>



	<p>Les diagnostics du PDM et du CLS ont mis en avant des besoins. Pourront également être interrogés pour compléter ce recensement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les communes</li> <li>- les principaux partenaires sur la thématique de l'accessibilité à l'offre de santé : HIPR, CPTS, association Les Retz'Chauffeurs</li> </ul> <p>Le but est d'identifier les publics et services semblant être prioritaires puis de faire remonter ces problématiques à la Commission Mobilité afin d'en poursuivre la déclinaison opérationnelle.</p>
<b>Public cible</b>	<p>1/ Grand public, structures de santé ou du social et communes 2/ Service et Commission Mobilité de Pornic agglo, Communes, HIPR, CPTS, association Les Retz'Chauffeurs</p>
<b>Territoire / Secteur géographique</b>	Pornic agglo Pays de Retz
<b>Porteurs / responsables / pilotes de l'action</b>	<p>1/ Copilotage : Service Mobilité / association Les Retz'Chauffeurs 2/ Coordinatrice du CLS</p>
<b>Partenariats / Autres acteurs à mobiliser</b>	<p>Service et Commission Mobilité Communes HIPR CPTS CCAS Les Apsyades Autres structures de santé</p>
<b>Moyens mobilisables/ Sources de financement potentielles</b>	<p>Temps de coordination CLS Soutien logistique par le service Communication</p>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<p>1/ 2023 2/ Recensement des besoins : 2<sup>ème</sup> semestre 2022</p>
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	<p>Nombres d'actions de communication réalisées pour l'offre de transports solidaires, et types de canaux de diffusion utilisés Recensement des besoins</p>
<b>Points facilitateurs, démarches engagées. Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever...</b>	<p><u>Points facilitateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- participation de la coordinatrice du CLS aux différents groupes de travail lors du diagnostic territorial de santé ayant permis de recenser certaines problématiques</li> </ul> <p><u>Points de vigilance :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- travail de communication sur l'offre de transports solidaires ou sur la recherche de bénévoles à mener avec l'association afin d'adapter la communication à leurs besoins</li> </ul>



Le terme « personnes en situation de vulnérabilité » comprend ici les personnes âgées, en situation de handicap, isolées ou précaires.

AXE STRATEGIQUE 4 : ACCOMPAGNEMENT DES PARCOURS DE SANTE DES PERSONNES EN SITUATION DE VULNERABILITE (personnes âgées, en situation de handicap, isolées ou précaires)	
Action 4.1 : Informer et sensibiliser le grand public et les acteurs du territoire sur la santé mentale	
<b>Objectif général</b>	Soutenir les parcours en santé mentale
<b>Objectifs opérationnels</b>	Sensibiliser les acteurs du territoire à la santé mentale Développer une culture commune autour de la santé mentale
<b>Rappel des constats/ Contexte</b>	<p>Le diagnostic qualitatif sur Pornic agglo a mis en avant un besoin d'améliorer le repérage, la prise en charge et le suivi en santé mentale (au sens large du terme).</p> <p>La complexité des troubles psychiques, de leur prise en charge (prévention, soins et médico-sociale) et de leur retentissement social et familial nécessite aujourd'hui la participation de tous pour trouver des réponses à apporter à ces situations complexes.</p> <p>Les acteurs du territoire rencontrés soulignent le manque de connaissance des structures, des acteurs et de leurs missions dans le champ de la santé mentale et la nécessité de mieux se faire connaître pour une meilleure orientation des personnes en souffrance psychique.</p> <p>Il apparait parfois un défaut de repérage précoce des troubles psychiques par manque de connaissance de la santé mentale pour certains professionnels ou habitants au contact de personnes en souffrance ne sachant pas comment réagir et vers qui orienter ces personnes.</p> <p>Des actions de sensibilisation sur cette thématique afin de mieux faire connaître ce que revêt la santé mentale et déstigmatiser certaines situations sont à développer.</p>
<b>Description de l'action</b>	<p>Il s'agira de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- De mettre en place, pour les habitants et les acteurs locaux, des actions de prévention et d'information sur les troubles en santé mentale, et sur les réponses mobilisables.</li> </ul> <p>Pourraient être organisés des conférences, des temps d'échanges, de partage, des événements ludiques et culturels (expositions, cinés-débats...) autour des questions de santé mentale et troubles psychiatriques pour mieux les faire connaître, déstigmatiser et participer à la connaissance des lieux et modes de prises en charge sur le territoire avec la participation d'usagers, de patients, de proches, d'élus et de professionnels de la psychiatrie.</p> <p>Ces événements pourront se dérouler notamment lors de la Semaine d'information en santé mentale (SISM), période de deux semaines qui a lieu annuellement partout en France, ouverte à tous, grand public et professionnels. Mais également lors des journées mondiale et nationale de prévention du suicide.</p>



<b>Public cible</b>	Les acteurs concernés par la santé mentale, les habitants du territoire
<b>Territoire / Secteur géographique</b>	Pornic agglo Pays de Retz
<b>Porteurs / responsables / pilotes de l'action</b>	Copilotage : coordinatrice CLS / Commission « Accompagnement social » du Groupe « Vie sociale » (regroupant professionnels et bénévoles du Sud Estuaire / Pornic agglo Pays de Retz, en lien avec le Département)
<b>Partenariats / Autres acteurs à mobiliser</b>	UNAFAM Structures ressources sur les questions autour de la santé mentale : CMP enfants et adultes, CH St Nazaire, CH Daumézou, SAMSAH St Brévin... Espaces départementaux des solidarités (EDS) MDA Communes ARS Consultations familiales EMPP Association SOLIPSY
<b>Moyens mobilisables/ Sources de financement potentielles</b>	Moyens matériels : mise à disposition de salles par Pornic agglo Pays de Retz, matériels de projection... Soutien logistique du service communication Temps de coordination CLS
<b>Calendrier prévisionnel</b>	Fonction des actions de la Commission « Accompagnement social » du Groupe « Vie sociale » 1 <sup>ers</sup> évènements lors de SISM en octobre 2023 puis tous les ans
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	Nombre et type de manifestations proposées Nombre de participants (habitant, professionnels...)
<b>Points facilitateurs, démarches engagées. Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever...</b>	<u>Points facilitateurs :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- SISM organisée annuellement et permettant de mobiliser autour de la thématique</li> <li>- Possibilité de s'appuyer sur le livret ressources Santé mentale</li> </ul> <u>Points de vigilance :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposer des modalités de rencontres attractives pour mobiliser largement le public ciblé (films, pièce de théâtre, ...), avec une communication adaptée</li> <li>- Articulation à trouver avec les actions actuelles (notamment celles portées par le Groupe « Vie sociale » sur la santé mentale positive)</li> </ul>



**AXE STRATEGIQUE 4 : ACCOMPAGNEMENT DES PARCOURS DE SANTE DES PERSONNES EN SITUATION DE VULNERABILITE (personnes âgées, en situation de handicap, isolées ou précaires)**

**Action 4.2 : Soutenir la mise en place de formations « Premiers secours en santé mentale »**

<b>Objectif général</b>	Soutenir les parcours en santé mentale
<b>Objectifs opérationnels</b>	Acquérir des connaissances de base concernant les troubles et les crises en santé mentale ainsi que leur repérage Repérer les personnes à risque suicidaire pour éviter le passage à l'acte
<b>Rappel des constats/ Contexte</b>	<p>La complexité des troubles psychiques, de leur prise en charge (prévention, soins et médico-sociale) et de leur retentissement social et familial nécessite aujourd'hui la participation de tous pour trouver des réponses à apporter à ces situations complexes.</p> <p>La mortalité par suicide reste élevée dans la région Pays de Loire et sur le Pays de Retz. Il est parfois difficile de prévenir le suicide ou de repérer les personnes à risque, les signes avant le passage à l'acte étant difficiles à décèler.</p> <p>Certains professionnels ou habitants au contact de personnes en souffrance ne savent pas comment réagir et vers qui orienter ces personnes.</p>
<b>Description de l'action</b>	<p>1/ <u>Déploiement de formations « Premiers secours en santé mentale »</u> La commission « Accompagnement social » du groupe « Vie sociale » porté par le conseil départemental travaille sur le développement d'une formation « Premiers Secours en Santé Mentale » avec l'université de Nantes (formation de 14h sur 2 jours). Cette formation sera pluriprofessionnelle et traitera notamment de l'anxiété, la dépression, les conduites addictives...</p> <p>Les Premiers Secours en Santé Mentale constituent l'aide qui est apportée à une personne qui subit le début d'un trouble de santé mentale, une détérioration d'un trouble de santé mentale, ou qui est dans une phase de crise de santé mentale. Les premiers secours sont donnés jusqu'à ce qu'une aide professionnelle puisse être apportée, ou jusqu'à ce que la crise soit résolue. Ils sont l'équivalent en santé mentale, des gestes de premier secours qui eux, apportent une aide physique à la personne en difficulté.</p> <p>Cette formation pourra se déployer auprès des acteurs au contact des publics vulnérables: bénévoles et professionnels.</p> <p>Le CLS pourrait être l'occasion de sensibiliser l'ensemble des élus et acteurs de la Communauté d'Agglomération et mobiliser l'ensemble des professionnels et volontaires sur le sujet.</p> <p>2/ Dans un second temps, une <u>évaluation des besoins sera faite pour étudier la nécessité d'augmenter la visibilité d'un réseau de sentinelles existant</u> (ENPS sur St Nazaire) pour le repérage du risque suicidaire ; ou de mettre en place un réseau de sentinelles sur le territoire.</p>
<b>Public cible</b>	Elus, bénévoles et acteurs au contact des publics vulnérables



<b>Territoire / Secteur géographique</b>	Pornic agglo Pays de Retz
<b>Porteurs / responsables / pilotes de l'action</b>	Copilotage : coordinatrice CLS / Commission « Accompagnement social » du groupe « Vie sociale », en lien avec le Département
<b>Partenariats / Autres acteurs à mobiliser</b>	<p>Pornic agglo Pays de Retz  ARS  UNAFAM  CMP  MDA  MSA  SOLIPSY</p> <p>Structures ressources sur les questions autour de la santé mentale : CMP enfants et adultes, CH St Nazaire, CH Daumézon, SAMSAH St Brévin...  Association Au fil de l'eau</p>
<b>Moyens mobilisables/ Sources de financement potentielles</b>	<p>Possibilité de financement de formations aux 1ers secours en santé mentale par l'ARS, selon des critères de priorisation</p> <p>Possibilité de financements par l'ARS de 3 types de formations via le contrat signé avec l'ARCMSA :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la prévention du risque suicidaire</li> <li>- l'intervention de crise</li> <li>- l'évaluation du potentiel suicidaire et orientation</li> </ul>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<p>1/ formation : 2<sup>nd</sup> semestre 2022</p> <p>2/ 2023</p>
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	<p>Nombre de formations réalisées sur le territoire</p> <p>Nombre de participants aux formations</p>
<b>Points facilitateurs, démarches engagées. Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever...</b>	<p><u>Points facilitateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Commission « Accompagnement social » en place et moteur de la démarche</li> </ul>



AXE STRATEGIQUE 4 : ACCOMPAGNEMENT DES PARCOURS DE SANTE DES PERSONNES EN SITUATION DE VULNERABILITE (personnes âgées, en situation de handicap, isolées ou précaires)	
Action 4.3 : Sensibiliser et accompagner les parents/adolescents en situation de fragilité psychologique	
<b>Objectif général</b>	Soutenir les parcours en santé mentale
<b>Objectifs opérationnels</b>	<p>Soutenir l'accès à des prises en charge des parents/adolescents en situation de fragilité psychologique</p> <p>Développer des espaces d'échanges parents/adolescents</p>
<b>Rappel des constats/ Contexte</b>	<p>Le diagnostic qualitatif sur Pornic agglo a mis en avant un besoin d'améliorer le repérage, la prise en charge et le suivi en santé mentale (au sens large du terme). Le public jeune était particulièrement cité comme prioritaire.</p> <p>Les principales problématiques évoquées sur la santé mentale, la souffrance psychique et psychosociale ressorties pour le territoire sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le CMP de Pornic est débordé et présente des difficultés pour faire face aux besoins.</li> <li>- Le nombre de demandes augmentent, surtout depuis les différents confinements, avec une vingtaine de nouvelles demandes par semaine de prise en charge par le CMP.</li> <li>- La MDA connaît une demande importante sur Pornic : les délais d'accueil sont moins importants sur Sainte-Pazanne, ce qui permet une réponse plus rapide, à la condition d'être mobile.</li> <li>- Depuis le confinement, des problématiques sont plus en plus prégnantes : violences intrafamiliales, tentative de suicide chez des adolescents, mal-être des adolescents avec une augmentation de la consommation de neuroleptiques.</li> </ul> <p>Suite au constat de surcharge de demandes en santé mentale chez les jeunes et aux difficultés d'accès à l'offre en santé mentale (notamment CMP), le développement d'actions complémentaires est proposé.</p>
<b>Description de l'action</b>	<p>1/ <u>Une phase de sensibilisation auprès des parents</u> : pourraient être organisées des soirées d'informations sur la santé mentale (besoins et signes d'alertes chez les adolescents) dans les écoles du territoire à destination des parents. Ces actions pourraient se dérouler en amont du collège (CM1/CM2), période où les parents sont demandeurs. Ces actions seront réfléchies en lien avec la consultation familiale du Pays de Retz et les associations de parents d'élèves, et s'appuieront sur celles déjà menées dans certains collèges du territoire.</p> <p>2/ <u>Impulser une réflexion sur les questions de parentalité, de lien parents/adolescents en situation de fragilité psychologique</u>            Un groupe de travail pourrait être mis en place avec les acteurs (MDA, Mission locale, associations de parents d'élèves, Consultation familiale du Pays de Retz) pour analyser les besoins des parents sur l'accompagnement des adolescents en situation de fragilité psychologique puis développer des actions répondant à ces besoins.</p>



	<p>Par exemple,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposer la mise en place de groupes de paroles et d'écoute parents/adolescents en situation de fragilité psychologique ou plus largement des espaces de parole de type Thérapie Communautaire Intégrative (TCI) qui cibleraient les adolescents et/ou leurs parents. Selon les besoins identifiés, une formation d'animateurs pourrait être proposée. Une telle action nécessiterait un portage à définir. La MDA s'intéresse à ce sujet Elle serait alors à articuler avec les actions 2.1 et 2.4. L'objectif est de renforcer les espaces de partage parents/adolescents sur le territoire pour désamorcer certaines situations précocement avant qu'elles ne dégénèrent et ne nécessite une prise en charge plus spécialisée.</li> <li>- mettre en place des entretiens parents/enfants, avec médiateurs,</li> <li>- développer des accompagnements par des psychologues...</li> </ul>
<b>Public cible</b>	<p>1/ Parents et adolescents 2/ Parents et adolescents en situation de fragilité psychologique</p>
<b>Territoire / Secteur géographique</b>	Pornic agglo Pays de Retz
<b>Porteurs / responsables / pilotes de l'action</b>	Copilotage : coordinatrice CLS / Service jeunesse de Pornic agglo Pays de Retz en partenariat étroit avec la MDA
<b>Partenariats / Autres acteurs à mobiliser</b>	<p>Pornic agglo Pays de Retz ARS UNAFAM CMP MDA Mission locale CMP Associations des parents d'élèves Association Limemo Consultation familiale du Pays de Retz Ecole des parents et éducateurs (EPE) Education nationale Enseignement Catholique CAF</p>
<b>Moyens mobilisables/ Sources de financement potentielles</b>	<p>Temps de coordination CLS Moyens humains et logistiques des partenaires</p>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<p>1/ Premières actions de sensibilisation en 2023 2/ Mise en place d'un groupe de travail : 2024</p>
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	<p>Nombre d'actions de sensibilisation Nombre de parents ayant participé aux actions Groupe de travail effectif</p>
<b>Points facilitateurs, démarches engagées. Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever...</b>	<p><u>Points facilitateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ressources locales existantes : mission locales, associations, MDA...</li> </ul> <p><u>Points de vigilance :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Travailler à la complémentarité des offres, pour répondre aux demandes non traitées par la MDA et autres acteurs locaux</li> </ul>



AXE STRATEGIQUE 4 : ACCOMPAGNEMENT DES PARCOURS DE SANTE DES PERSONNES EN SITUATION DE VULNERABILITE (personnes âgées, en situation de handicap, isolées ou précaires)	
Action 4.4 : Créer un réseau de personnes ressources formées pour la prise en charge des personnes en situation de vulnérabilité (personnes âgées, en situation de handicap, isolées ou précaires)	
<b>Objectif général</b>	Accompagner la prise en charge et développer les services proposés aux personnes en situation de vulnérabilité (personnes âgées, personnes en situation de handicap, personnes isolées, publics précaires)
<b>Objectifs opérationnels</b>	<p>Améliorer l'interconnaissance des acteurs intervenant dans la prise en charge des personnes en situation de vulnérabilité</p> <p>Mettre en avant les ressources existantes du territoire</p> <p>Favoriser les mutualisations et synergies d'actions entre acteurs</p> <p>Améliorer la prise en charge des personnes en situation de vulnérabilité par les agents communaux</p>
<b>Rappel des constats/ Contexte</b>	<p>Le manque d'interconnaissance des acteurs des secteurs sanitaire, médico-social, social et de la prévention est apparu comme un enjeu important lors de la phase de diagnostic.</p> <p>Les acteurs intervenant dans la prise en charge des personnes âgées, isolées ou en situation de handicap, voire auprès de publics précaires, font souvent face à des problématiques identiques, alors même que le public pris en charge est différent. Les professionnels ont émis le souhait de pouvoir mettre en place des temps de rencontres pouvant réunir l'ensemble de ces acteurs afin de mutualiser les forces et les ressources existantes.</p> <p>De même, les agents communaux sont amenés à prendre en charge des personnes en situation de vulnérabilité et ne sont pas toujours bien formés pour les repérer et les orienter vers les structures adaptées.</p>
<b>Description de l'action</b>	<p>2 actions ont été identifiées :</p> <p><u>1/ Création d'un réseau d'acteurs ressources intervenant autour de la prise en charge des personnes en situation de vulnérabilité</u></p> <p>Mobilisation des acteurs intervenant dans la prise en charge des personnes en situation de vulnérabilité : âgées, isolées, précaires ou en situation de handicap</p> <p>Création d'un réseau de ces acteurs, qui pourra réfléchir aux pistes de travail suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Approfondissement du diagnostic des besoins des publics précaires avec les acteurs du terrain (PASS, CSAPA, CAARUD, Conseil Départemental, CAF...) en termes d'actions de prévention</li> <li>- Organisation de temps de rencontres thématiques : mise en avant des ressources du territoire, échanges de pratique et retours d'expérience du territoire ou de territoires voisins. Les modalités devront être attractives afin de mobiliser largement le public ciblé. La thématique sport santé a notamment été identifiée. Des liens pourront être fait selon la thématique travaillée avec les journées de Santé Publique (cf FA 2.1), ainsi qu'avec les actions en faveur du bien vieillir mises en place sur le territoire (cf FA 2.6), notamment si le projet ICOPE de repérage de la fragilité est mis en place par la CPTS.</li> <li>- Identification de thématiques prioritaires à travailler et réflexion sur la mise en place d'un plan d'actions pour favoriser le repérage et la prise en charge des personnes en situation de vulnérabilité</li> </ul>



	<p>- Réalisation de formations auprès de professionnels prenant en charge le public en situation de vulnérabilité</p> <p><u>2/ Création d'un réseau de référents communaux (agents municipaux, CCAS) autour de la problématique des personnes en situation de vulnérabilité.</u></p> <p>Formation de ces référents communaux au repérage de la vulnérabilité et à l'accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité vers les structures ressources adaptées. Ces formations pourraient être organisées par le réseau d'acteurs ressources.</p> <p>Réalisation de temps d'échanges et de retours d'expérience entre référents communaux.</p>
<b>Public cible</b>	<p>1/ Professionnels intervenant dans la prise en charge de personnes en situation de vulnérabilité (personnes âgées, personnes en situation de handicap, personnes isolées, publics précaires)</p> <p>2/ Agents communaux au contact du public en situation de vulnérabilité</p>
<b>Territoire / Secteur géographique</b>	<p>1/ Territoire élargi : Sud Loire</p> <p>2/ Pornic agglo Pays de Retz</p>
<b>Porteurs / responsables / pilotes de l'action</b>	<p>1/ Copilotage : coordinatrice CLS / CPAM / CLIC</p> <p>2/ Coordinatrice CLS puis copilotage : coordinatrice CLS / CLIC / réseau de référents communaux une fois créé</p>
<b>Partenariats / Autres acteurs à mobiliser</b>	<p>Communes ARS CPAM MSA Mutualité Française MDPH CPTS HIPR PASS EMPP CSAPA CAARUD CAF MAIA CCAS Département ARS Tissu associatif local</p> <p>Autres acteurs (professionnels ou bénévoles) intervenants dans la prise en charge des personnes en situation de vulnérabilité (personnes âgées, isolées, personnes en situation de handicap, publics précaires)</p>



<p><b>Moyens mobilisables/ Sources de financement potentielles</b></p>	<p>Temps de coordination CLS</p> <p>Soutien logistique par Pornic agglo (communication, mise à disposition de salles...)</p> <p>Appel à projet selon les thématiques et actions travaillées (Conférence des financeurs si actions en faveur du maintien de l'autonomie...)</p>
<p><b>Calendrier prévisionnel</b></p>	<p>Création du réseau d'acteurs en 2023</p> <p>Création du réseau de référents communaux en 2024</p>
<p><b>Indicateurs d'évaluation</b></p>	<p>1/ Création du réseau d'acteurs ressources : nombre de structures volontaires pour y participer, nombre de réunions, nombre de participants et structures représentées</p> <p>2/ Création du réseau de référents communaux : nombre de référents identifiés et formés, nombre de réunions de ce réseau et nombre de participants</p>
<p><b>Points facilitateurs, démarches engagées.</b></p> <p><b>Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever...</b></p>	<p><u>Points facilitateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombreux acteurs intervenant sur la thématique et ressources</li> <li>- Outils de sensibilisation du Département (simulateur de vieillissement) pouvant être mis à disposition des acteurs</li> </ul> <p><u>Points de vigilance :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposer des modalités de rencontres attractives pour mobiliser largement le public ciblé (films, pièce de théâtre, ...), avec une communication adaptée</li> <li>- Articulation avec les réseaux existants</li> <li>- Nécessité selon les actions travaillées de parfois cibler par thématiques et/ou par publics</li> </ul>



<b>AXE STRATEGIQUE 4 : ACCOMPAGNEMENT DES PARCOURS DE SANTE DES PERSONNES EN SITUATION DE VULNERABILITE (personnes âgées, en situation de handicap, isolées ou précaires)</b>	
<b>Action 4.5 : Favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap</b>	
<b>Objectif général</b>	Accompagner la prise en charge et développer les services proposés aux personnes en situation de handicap
<b>Objectifs opérationnels</b>	Répondre aux besoins de prise en charge des enfants en situation de handicap Soutenir l'inclusion scolaire des enfants en situation de handicap Soutenir l'inclusion tout au long du parcours de vie
<b>Rappel des constats/ Contexte</b>	<p>Le diagnostic qualitatif sur Pornic agglo a mis en avant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un manque d'inclusion des jeunes en situation de handicap, par manque de structures ou de moyens humains adéquats et par manque de formation des acteurs ;</li> <li>- Des déscolarisations et ruptures de parcours d'enfants qui étaient sur listes d'attente de structures de prise en charge spécialisée.</li> </ul> <p>Un projet de DAME (Dispositif d'accompagnement médico-éducatif) est en cours sur le territoire porté par le dispositif IME SESSAD PCPE ADAPEI44 de Saint Hilaire de Chaléons :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'Institut Médicoéducatif (IME) « Les Barbussières » à Saint-Hilaire-de-Chaléons dispose de 62 places.</li> </ul> <p>Le projet de DAME vise à proposer tous les types d'accompagnements dans et hors les murs sans passer systématiquement par la MDPH. C'est un dispositif intégré à l'IME qui permet un accompagnement plus fluide et plus réactif.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) « Les Barbussières » à Saint-Hilaire-de-Chaléons dispose de 31 places. Les Services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) sont un service d'accompagnement des enfants en situation de handicap, tourné vers la prise en charge précoce, l'accompagnement des familles, l'aide au développement de l'enfant, le soutien à la scolarité ou à l'acquisition de l'autonomie...</li> </ul> <p>Également, le projet Communautés 360 a été lancé en 2020 par l'ARS et animé par la MDPH et a pour but d'apporter une réponse de proximité à toutes les personnes en situation de handicap ainsi qu'à leur famille. Une des missions de ce projet est l'interconnaissance des acteurs du champ du handicap, à l'échelle départementale, avec la réalisation future d'un état des lieux et d'une cartographie des acteurs.</p>
<b>Description de l'action</b>	<p>Il s'agira de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Travailler et appuyer le développement du projet DAME sur le territoire : participation de la coordinatrice CLS à des réunions du projet afin d'identifier la place du CLS dans son déploiement, soutien logistique à la mise en place d'une antenne sur Pornic...</li> <li>- à partir du projet DAME, créer du réseau entre les acteurs intervenant dans la prise en charge des enfants en situation de handicap : le CLS a pour objectif de développer des partenariats entre ces différents acteurs et d'être facilitateurs du déploiement de leurs projets (dont projet DAME). L'objectif est d'établir de la coopération entre les acteurs de la prise en charge des enfants porteurs de handicap, de croiser les possibles pour arriver à trouver des solutions d'inclusion pour ces enfants évoluant sur le territoire.</li> </ul>



	Plus largement, le CLS sera l'occasion de mener une réflexion globale sur le territoire concernant l'inclusion des enfants en situation de handicap : scolaire, dans les offres sportives et de loisirs, en termes d'accès aux soins, dans les actions de prévention. Les outils travaillés dans le cadre du CLS seront rendus accessibles pour les personnes en situation de handicap.
<b>Public cible</b>	Acteurs intervenant dans la prise en charge des enfants en situation de handicap
<b>Territoire / Secteur géographique</b>	Pornic agglo Pays de Retz ou territoire élargi selon les structures ressources concernées
<b>Porteurs / responsables / pilotes de l'action</b>	ADAPEI, avec l'appui de Coordinatrice CLS
<b>Partenariats / Autres acteurs à mobiliser</b>	IME SESSAD PCPE ADAPEI44 de Saint Hilaire de Chaléons MDPH Département Plateforme d'accompagnement et de répit pour les personnes en situation de handicap Education Nationale et Enseignement catholique Communes Services techniques de Pornic agglo Pays de Retz (communication, petite-enfance...) Réseau Sport handicap du Pays de Retz Etablissements médico-sociaux du territoire CLIC
<b>Moyens mobilisables/ Sources de financement potentielles</b>	Temps de coordination du CLS Moyens humains et logistiques du DAME
<b>Calendrier prévisionnel</b>	1/ Appui au développement du DAME : dès la signature du CLS 2/ Création du réseau d'acteurs : 2 <sup>nd</sup> semestre 2023
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	Repérage des besoins des acteurs Temps de rencontre réalisés entre les acteurs : nombre et profils des participants
<b>Points facilitateurs, démarches engagées. Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever...</b>	<u>Points facilitateurs :</u> - Le projet DAME en cours d'expérimentation est une opportunité pour le territoire concernant l'inclusion des enfants en situation de handicap.



<b>AXE STRATEGIQUE 4 : ACCOMPAGNEMENT DES PARCOURS DE SANTE DES PERSONNES EN SITUATION DE VULNERABILITE (personnes âgées, en situation de handicap, isolées ou précaires)</b>	
<b>Action 4.6 : Identifier les besoins des aidants, les sensibiliser et les informer sur les ressources existantes</b>	
<b>Objectif général</b>	Améliorer le soutien aux aidants
<b>Objectifs opérationnels</b>	Identifier les besoins des aidants Recenser l'offre de soutien existante et informer les aidants
<b>Rappel des constats/ Contexte</b>	Le diagnostic a mis en avant des dysfonctionnements dans le parcours des personnes âgées ou en situation de handicap, avec des difficultés de maintien à domicile pouvant entraîner un épuisement des aidants. Les difficultés rencontrées par les aidants familiaux, le besoin de les accompagner, et l'amélioration du maintien à domicile sont une des principales attentes exprimées en Focus group habitants.  De plus, les aidants de personnes en situation de vulnérabilité ne s'identifient par toujours comme tels.
<b>Description de l'action</b>	Mise en place d'un groupe de travail sur la question des aidants, qui aura en charge : <ul style="list-style-type: none"> <li>- La réalisation d'une étude sur les besoins des aidants, en explorant également la question de l'identification des aidants tels quels.</li> <li>- L'identification et la communication auprès des aidants des ressources de soutien existantes, en se basant notamment sur des annuaires déjà existant (site internet de l'UDAF 44, cartographie de l'offre existante pour les aidants de personnes en situation de handicap via les Communautés 360)</li> <li>- La mise en lien et la coordination entre acteurs et dispositifs : synergies et mutualisations d'actions, voire nouvelles actions</li> <li>- Temps de sensibilisation auprès des aidants : identification de son rôle d'aidant, information sur les ressources existantes.... Ces temps pourront avoir lieu lors de la journée nationale des aidants (habituellement courant octobre).</li> </ul> <p>Cette action sera à mettre en lien avec les actions en faveur du bien vieillir déployées sur le territoire (cf FA 2.6) et notamment avec le label « Ville amie des aînés ».</p>
<b>Public cible</b>	Aidants de personnes en situation de vulnérabilité
<b>Territoire / Secteur géographique</b>	Pornic agglo Pays de Retz (voire territoire élargi selon les structures à solliciter)
<b>Porteurs / responsables / pilotes de l'action</b>	Copilotage : coordinatrice du CLS / CLIC



<p><b>Partenariats / Autres acteurs à mobiliser</b></p>	<p>Plateforme de répit et d'accompagnement handicap (PFRA Sud) portée par l'EPMS Lejeune (co-porteur : ADMR 44) UDAF 44 MDPH Département EPHAD ADAPEI 44 HIPR CPTS A2C44-MDPH Tissu associatif local</p>
<p><b>Moyens mobilisables/ Sources de financement potentielles</b></p>	<p>Temps de coordination CLS Soutien logistique par Pornic agglo (communication, mise à disposition de salles...) Appels à projet en faveur du soutien aux aidants</p>
<p><b>Calendrier prévisionnel</b></p>	<p>Création du groupe de travail : 2<sup>nd</sup> semestre 2022 Recensement et communication sur l'offre et temps de sensibilisation auprès des aidants : 2023</p>
<p><b>Indicateurs d'évaluation</b></p>	<p>Nombre de réunions du groupe de travail, nombre de participants et structures représentées Actions de communication réalisées pour diffuser l'offre existante, type de canaux de diffusion utilisés Nombre de journées de sensibilisation réalisées, nombre de participants</p>
<p><b>Points facilitateurs, démarches engagées. Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever...</b></p>	<p><u>Points facilitateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence d'annuaires recensant l'offre existante</li> </ul> <p><u>Points de vigilance :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Modalités de mobilisation pour la journée de sensibilisation à adapter au public ciblé</li> <li>- Nécessité de travailler la question de l'identification de l'aidant en tant qu'aidant afin qu'il puisse se saisir de l'offre de soutien existante</li> </ul>



### ANNEXE 3 : Liste des partenaires (non exhaustive)

- ARS Pays de la Loire
- ADAPEI 44
- Addictions France
- Air Pays de la Loire
- ALISEE
- Association Au fil de l'eau
- Association Le Poulp
- Association Limemo
- Bailleurs sociaux
- CAARUD
- CAF
- Campus fertile
- CCAS
- CDIFF Loire-Atlantique
- CISPD
- CLCV Loire Atlantique
- CLIC
- Clubs sportifs
- CMP
- Collectif d'usagers et citoyens (dont le collectif Stop aux cancers de nos enfants)
- Communes de Pornic agglo Pays de Retz et leurs élus
- Conseil de Développement
- Consultations familiales
- CPAM
- CPIE Logne et Grand Lieu
- CPTS
- CRCDC Pays de la Loire
- CSAPA
- Département
- Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM)
- DREAL
- Du pain sur la planche
- Ecole des parents et éducateurs (EPE)
- Education Nationale et Enseignement catholique
- EHESP
- EMPP de Saint Nazaire et Daumézon
- EPHAD
- Equipe d'Addictologie du CH Daumézon
- Espaces départementaux des solidarités (EDS)
- France Assos Santé
- GDS 44
- Graine Pays de la Loire
- HIPR
- IME SESSAD PCPE ADAPEI44 de Saint Hilaire de Chaléons
- Inter-URPS
- IREPS
- LCC 44
- Les Apsyades
- Ligue contre le Cancer
- MAIA
- MDA
- MDPH
- Mission locale
- Mobil'Ecoute
- MSA
- Mutualité Française

- PASS du CH de St Nazaire
- PAT
- PCAET
- PETR Pays de Retz
- Planning familial
- Plateforme de répit et d'accompagnement handicap (PFRA Sud) portée par l'EPMS Lejeune (co-porteur : ADMR 44)
- PMI
- Pôle Emploi
- Pôle violences intrafamiliales du groupement de gendarmerie 44
- Région Pays de la Loire
- Réseau Sport handicap du Pays de Retz
- Services de santé au travail
- Services techniques de Pornic agglo Pays de Retz (communication, petite-enfance, mobilité, habitat, ...)
- Solidarités Femmes Loire-Atlantique
- SOLIPSY
- SOS inceste et violences sexuelles
- SRAE Nutrition Pays de la Loire
- Syndicat d'eau Atlantic'eau
- Syndicat mixte de la Baie de Bourgneuf
- UDAF 44
- UFC Que Choisir
- UNAFAM

## GLOSSAIRE

A2C44 : Association Coopération Coordination handicap psychique Loire-Atlantique

ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie

ALD : Affection Longue Durée

ALISEE : Association Ligérienne d'Information et de Sensibilisation à l'Energie et l'Environnement

ANCT : Agence nationale de la cohésion des territoires

ANPAA : Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie devenue Addictions France

APMSL : Association des Pôles et Maisons de Santé Libéraux

APSF : Association des Pollinariums Sentinelles de France

ARS : Agence Régionale de Santé

ASH : Aiide-soignant en milieu hospitalier

CAARUD : Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour Usagers de Drogues

CAF : Caisse d'Allocations Familiales

CARSAT : Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail

CATTP : Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

CeGIDD : Centre Gratuit d'Information, de Dépistage et de Diagnostic des infections sexuellement transmissibles, du VIH et des hépatites

CH : Centre Hospitalier

CHRS : Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale

CHU : Centre Hospitalier Universitaire

CISPD : Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

CLCV : Confédération du Logement et du Cadre de Vie

CLIC : Centre Local d'Information et de Coordination

CLS : Contrat Local de Santé

CMEI : Conseiller Médical en Environnement Intérieur

CMP : Centre Médico-Psychologique

COREVIH : Coordination regionale de lutte contre l'infection due au virus de l'immunodeficiency humaine

CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie

CPEF : Centre de Planification et d'Education Familiale

CPIE : Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement

CPOM : Contrat Pluriannuel d'Objectifs et Moyens

CPS : Compétences Psycho-Sociales

CPTS : Communauté Professionnelle Territoriale de Santé

CRA : Centre de Ressource Autisme

CRCDC : Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers

CreHPsy : Centre Ressource Handicap Psychique

CReSERC : Centre de référence en soins d'éducation thérapeutique et de remédiation cognitive

CSAPA : Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie  
CSS : Complémentaire Santé Solidaire  
DAME : Dispositif d'Accompagnement Médico-Educatif  
DDTM : Direction départementale des Territoires et de la Mer  
DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement  
EAEP : Espace Accueil Enfant-Parent  
EAAR : Equipe d'Appui en Adaptation et Réadaptation  
EDS : Espace des Solidarités  
EHESP : École des hautes études en santé publique  
EHPAD : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes  
EIS : Evaluation d'Impact sur la Santé  
EMPP : Equipes Mobiles Psychiatrie-Précarité  
EPE : Ecole des Parents et des Educateurs  
EPMS : Etablissement Public Médico-Social  
ERP : Etablissement Recevant du Public  
ESAT : Etablissement de Service et d'Aide par le Travail  
ESP : Equipe de Soins primaires  
ESP-CLAP : Equipe de Soins primaires Coordonnées Localement Autour du Patient  
ETP : Education Thérapeutique du Patient  
FAH : Foyer d'Accueil et d'Hébergement  
FALC : Facile A Lire et à Comprendre  
FAM : Foyer d'Accueil Médicalisé  
GAB : Groupement des Agriculteurs Biologiques  
GHT : Groupement Hospitalier de Territoire  
HAD : Hospitalisation à domicile  
HIPR : Hôpital intercommunal du Pays de Retz  
ICAPS : Intervention auprès des Collégiens centrée sur l'Activité Physique et la Sédentarité  
ICPE : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement  
IDE : Infirmier Diplômé d'Etat  
IME : Institut médico-éducatif  
INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques  
IREPS : Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé  
LAEP : Lieu d'Accueil Enfant Parent  
MAIA : Méthode d'action pour l'intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'autonomie  
MC : maladie chronique  
MDA : Maison Des Adolescents  
MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées  
MSA : Mutualité Sociale Agricole  
MSP : Maison de Santé Pluriprofessionnelle

OSCARS : Observation et Suivi Cartographique des Actions Régionales de Santé

PA : Personne âgée

PAD : Point d'accès aux droits

PASS : Permanence d'accès aux soins de santé

PAT : Projet Alimentaire Territorial

PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial

PDM : Plan de Mobilité

PEEJ : Petite Enfance - Enfance - Jeunesse

PETR : Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

PLH : Programme Local de l'Habitat

PMI : Protection Maternelle Infantile

PNSE : Plan National Santé-Environnement

PRS : Projet Régional de Santé

PRSE : Plan Régional Santé-Environnement

PTSM : Projet Territorial de Santé Mentale

QAI : Qualité de l'Air Intérieur

RPE : Relais Petite Enfance

RSA : Revenu de solidarité active

RNSA : Réseau National de Surveillance Aerobiologique

SAAD : Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile

SAMSAH : Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés

SAVS : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

SEGPA : Section d'enseignement général et professionnel adapté

SESSAD : Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile

SISM : Semaine d'Information sur la Santé Mentale

SRAE : Structure Régionale d'Appui et d'Expertise

SSIAD : Service de Soins Infirmiers A Domicile

SSR : Soins de Suite et de Réadaptation

UDAF : Union Départementale des Associations Familiales

UFC : Union Fédérale des Consommateurs

ULIS : Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire

UNAFAM : Union Nationale de Familles et Amis de personnes malades et/ou handicapés psychiques

URPS : Union Régionale des Professionnels de Santé

VIH : Virus de l'immunodéficience humaine

ZAC : Zone d'action complémentaire